LE FEDERALISTE

revue de politique

Espérer le maintien de l' harmonie parmi plusieurs Etats indépendants et voisins ce serait perdre de vue le cours uniforme des événements humains et aller contre l'expérience des siècles.

Hamilton, The Federalist

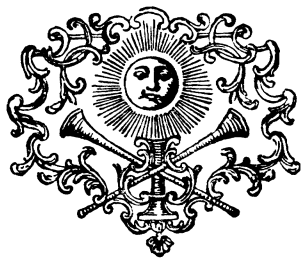

XI^e ANNEE, NUMERO 2, OCTOBRE 1969

LE FEDERALISTE

revue de politique

Directeur: Mario Albertini

Le Fédéraliste, fondé par un groupe de militants du Mouvement Fédéraliste Européen, est actuellement l'organe des Centres d'études sur la paix, l'ordre international et le fédéralisme européen nés au sein du Mouvement. Edité pendant trois ans en italien, *Le Fédéraliste* paraît maintenant en français. Il vit grâce à ses abonnés. A la fin de chaque année la revue publie son bilan.

Quatre numéros par an

Abonnement pour les pays européens F. 15 - L. 2000. — Abonnement de soutien F. 40 - L. 5000. — Abonnement pour les pays extra-européens $ 5.

Direction, Rédaction et Administration: Corso Cavour 16, 27100 Pavia - c.c.p. n. 3/38688. *Rédaction lyonnaise*: Bernard Lesfargues, 36, rue des Essarts, 69 Bron (Rhône) - c.c.p. n. 5654-32, 69 Lyon.

TABLE DES MATIERES

MARIO ALBERTINI, *Programmation européenne et pouvoir européen* . . . . . p. 39

FRANCESCO ROSSOLILLO, *Le problème de la démocratie à l'école* . . . . . » 52

ALFONSO JOZZO - ANTONIO MOSCONI, *Pour un système européen de réserve* . . . . . » 71

LES LIVRES

F. FONTAN, *La Nation occitane, ses frontières, ses régions*
G. HÉRAUD, *Qu'est-ce que l'ethnisme?* (b. l.) . . . » 79

DOCUMENTS DU XII[e] CONGRES DU M.F.E.

Projet de motion Albertini-Fuchs . . . . . » 83

Projet de motion Spinelli . . . . . » 85

Résolution politique générale . . . . . » 89

Résolution approuvée par le Comité central . . . » 91

Motions votées par les jeunes du M.F.E. . . . . . » 93

Composition des nouveaux organes directeurs du M.F.E. » 94

Programmation européenne et pouvoir européen*

MARIO ALBERTINI

I. - Le sujet que je dois traiter concerne les aspects de pouvoir, c'est-à-dire les aspects politiques de la programmation européenne. Vue sous cet angle, la programmation européenne est un problème politique. Un problème politique sans aucun doute très complexe, qui exige l' identification et l'examen de tous les facteurs en jeu. En pratique, pour les besoins d'un bref exposé, peut-être est-il possible de les mettre en relief en formulant quelques questions et les essais corrélatifs de réponse.

II. - De quoi parlons-nous, historiquement, quand nous parlons de programmation européenne? De la réponse à un problème posé par l'évolution historico-sociale, c'est-à-dire d'une question venue à maturité, d'un problème qui restera sur le tapis tant qu'il ne sera pas résolu, ou d'une fin qui rentre dans la sphère de nos choix, que nous pourrions aussi bien accepter que refuser?

Je pense que c'est une question venue à maturité. Cela n'implique pas du tout que nous serions en mesure de prévoir le temps de la solution. Aucun instrument conceptuel d'analyse ne nous permet de calculer des temps de ce genre, d'indiquer la date et la forme précise d'événements historiques futurs. Mais les instruments d'analyse nous permettent d'identifier macroscopique-

---

* Rapport présenté au colloque du Conseil italien du Mouvement européen, Turin, février 1968, « Programmations régionales et nationales et programmation européenne » (Rapporteurs: Giuseppe Grosso, Giuseppe Petrilli, Giovanni Agnelli, Mario Albertini, Giovanni Pieraccini).

ment certaines tendances historico-sociales, d'en apprécier la consistance et quelquefois l'irréversibilité, et donc de conclure, au point de vue politico-opérationnel: *Hic Rhodus, hic salta.*

Il me semble qu'on peut affirmer que la programmation européenne est une question venue à maturité parce que je crois qu'il est juste de considérer qu'ont un caractère irréversible aussi bien le processus de développement de l'économie mixte que celui de l'intégration européenne. Le lien entre ces deux tendances historiques est évident. L'économie mixte apporte l'économie concertée et la programmation, et cette programmation doit avoir une dimension européenne dans la mesure où l'économie passe des dimensions nationales à la dimension européenne. Quant à l'irréversibilité de ces tendances, nous pouvons considérer comme réglée la question de l'irréversibilité du processus de développement de l'économie mixte, alors que les avis sont discordants au sujet de l'irréversibilité de l'intégration européenne.

La question est complexe. Il s'agit d'un processus de transformation qui avance le long des lignes de moindre résistance et engendre des situations provisoires et disparates, c'est-à-dire une apparence confuse. Peut-être, comme nous le verrons, le moyen le moins incertain d'établir le point où nous en sommes arrivés est-il de constater ce qu'on peut faire pour avancer. De toute façon, même sans prendre en considération la question sous tous ses aspects, je crois qu'on peut raisonnablement conclure à l'irréversibilité si l'on se rend compte de la difficulté, ou de l'impossibilité, du retour en arrière. Le processus économico-social, particulièrement dans le cadre des Six, est sorti des frontières nationales. Pour le ramener dans le cadre national, il faudrait faire, à l'envers, le chemin du Marché commun. En l'état actuel des choses, et sauf catastrophes politiques ou sociales imprévisibles, aucune force politique ne serait en mesure de mener à bonne fin, même si elle le voulait, une politique de ce genre. C'est un fait, par exemple, que le nationalisme renaissant lui-même est contraint de se plier à la logique de l'intégration, même s'il cherche, naturellement, à en éviter les conséquences ultimes.

D'autre part, l'intégration dans le cadre des Six n'est que le stade le plus avancé d'un processus plus vaste d'intégration de l'activité humaine au niveau mondial qui semble revêtir le caractère d'un nouveau cycle historique à son début, c'est-à-dire celui d'une force historique irrésistible. Cette perspective n'exclut évidemment pas celle de moments de crise, ou tout simplement de périodes d'arrêt ou de régression qui pourraient aussi concerner, par hypothèse, le Marché commun lui-même. Mais elle exclut, en principe, la possibilité d'un retour durable à des formes de marché

national fermé. L'Europe de ce siècle nous offre déjà, du reste, l'exemple de périodes de régression à caractère protectionniste et corporatif qui ont été suivies quasi spontanément, et très vigoureusement, par la reprise des processus d'intégration, qui semblent pour cette raison dépendre vraiment de l'évolution même du mode de production, c'est-à-dire d'un facteur historique primaire.

III. - Quel type de pouvoir est nécessaire pour une programmation européenne? La programmation possible et nécessaire, c'est, grosso modo, la programmation « indicative » sur la base d'une économie « concertée », ce qui peut voiler la nature du pouvoir nécessaire. Quand on met en évidence les caractères d'« indication » et de « concertation », la pensée recourt à l'idée d'un compromis entre plusieurs centres de pouvoir politique et économique, plutôt qu'à l'idée d'un pouvoir politique autonome, qui agit pour son compte. Et dans la mesure où l'on pense de la sorte, on peut aussi considérer que le pouvoir de la C.E.E. (un pouvoir d'initiative et de dialogue avec les gouvernements nationaux représentés au Conseil de ministres) est propre à la tâche. Mais, par cette hypothèse expéditive, on oublie deux choses:

1) On oublie qu'un programme « indicatif » doit inclure la politique économique, c'est-à-dire qu'il n'est indicatif qu'à l'égard de certaines activités des agents privés, tandis qu'il est, en principe et largement en fait, automatiquement obligatoire à l'égard des activités économiques exercées directement par le pouvoir politique, et indirectement aussi à l'égard des aspects de l'activité des agents privés qui sont conditionnés par la politique économique des gouvernements.

Une programmation européenne «indicative» — décentralisée, concertée — ne rend pas indispensable l'élimination totale de la souveraineté économique des gouvernements nationaux. On pourra établir, par exemple, quelles entreprises publiques peuvent rester dans les mains des gouvernements nationaux, en devenant des éléments nationaux de la concertation européenne, et quelles entreprises publiques doivent devenir européennes. Mais il n'est pas niable que pour quelques entreprises publiques, surtout dans le domaine de la technologie d'avant-garde, la dimension européenne est nécessaire; il n'est pas niable que la politique monétaire et bien d'autres composantes générales de la politique économique doivent être décidées au niveau européen; et il n'est pas niable, enfin, que ces conditions préalables, indispensables pour une programmation européenne, exigent un niveau de force politique et de volonté politique qui ne peut se manifester qu'en un pouvoir

européen de gouvernement, c'est-à-dire en un pouvoir de caractère étatique, constitutionnellement défini. Il n'existe aucune théorie qui permette de repousser une conclusion de ce genre et d'identifier un pouvoir qui soit en même temps de niveau inférieur et suffisant à la tâche de la programmation.

En l'absence d'un pouvoir européen de gouvernement, on ne peut penser qu'à l'« harmonisation » des politiques économiques nationales. D'ordinaire, on avance cette idée au hasard, sans examen de ses conditions politiques préalables, sans se demander si elle est réaliste ou utopique (cet examen comporterait la constatation des degrés d'harmonisation compatibles avec la souveraineté absolue des Etats, qui est bien loin d'être entamée, comme l'affirment imprudemment quelques théoriciens, parce que le processus de formation publique de la volonté politique s'arrête encore entièrement, de manière, précisément, absolue, au niveau électoral national, c'est-à-dire à la frontière des Etats, au delà de laquelle subsiste la « liberté sauvage » dont parlait Kant). De toute façon, elle est incompatible, en dernière analyse, avec la programmation, parce qu'elle empêche la formation du minimum indispensable de points de repère fixes, soustraits à la concertation, à commencer par la monnaie, et sans lesquels la programmation indicative d'une économie décentralisée ne peut prendre corps. Il va de soi que dans une économie concertée, on ne peut pas tout « concerter » (ou « harmoniser ») sans rendre impossible justement la fin même qu'on se propose: une orientation économique générale compatible avec une grande liberté de choix pour les agents privés et les pouvoirs publics de niveau inférieur au niveau général.

2) On oublie en outre que la formulation technique du programme elle-même n'est pas indépendante de la situation de pouvoir. Point n'est besoin de déranger les sociologues de la connaissance pour se rendre compte du fait que n'importe quel projet social, comme n'importe quelle connaissance sociale, dépend du point de vue et que le point de vue dépend à son tour de la position de pouvoir. Un programme européen, même comme travail technique, sera toujours inadapté tant qu'il n'émanera pas d'un pouvoir européen de gouvernement.

Reste encore à préciser que ce pouvoir européen ne devrait pas dépasser le niveau fédéral. Une économie concertée exige une capacité autonome de décision non seulement de la part des agents privés, mais aussi de la part des centres politiques de niveau inférieur au niveau général. En pratique, en Europe, une autonomie limitée mais réelle des centres nationaux et régionaux. En termes constitutionnels, cela implique la division équilibrée du pouvoir politique non seulement sur le plan des fonctions (législative, exécutive, judiciaire), mais aussi sur le plan du territoire, c'est-à-dire le schéma fédéraliste de répartition du pouvoir.

La programmation a un long chemin à faire. En dernière analyse, elle coïncide avec l'idée du gouvernement moderne, avec la rationalisation de toutes ses activités, y compris ses activités qui ne sont pas directement économiques. Mais ce développement exige, dès le départ, une pluralité de pouvoirs, à la fois forts et limités, c'est-à-dire une situation de pouvoir incompatible avec les schèmes de l'Etat national unitaire, qui peut arriver à un certain degré de décentralisation, mais pas au stade fédéraliste de la pluralité de centres de pouvoir indépendants et coordonnés.

IV. - Quel type de politique est nécessaire pour fonder un pouvoir européen? Même si cette vérité banale n'apparaît pas dans le débat politique, on ne peut pas nier, en principe, que, dans la mesure où l'on peut parler d'un processus de formation du pouvoir politique européen, on parle d'un processus qui ne dépend pas seulement du concours de volontés convergeant, chacune pour son compte, consciemment ou inconsciemment, vers le but (un concours inconscient est toujours présent dans les grandes transformations historiques, comme manifestation subjective des poussées objectives de l'évolution du mode de production), mais aussi, et spécifiquement, d'actions humaines organisées justement en vue du but, c'est-à-dire de ce qu'on a l'habitude d'appeler une ligne politique. Dans ce secteur de l'action humaine, des illusions se forment facilement, autrement dit en pratique des voies fausses qui peuvent stimuler le processus dans les phases initiales, mais qui, sans rectifications constantes, ne conduisent pas à la ligne d'arrivée. Et l'incidence des illusions (plus techniquement de l'automystification idéologique) sur la connaissance politique est telle que s'occuper d'une ligne politique sans analyse préalable du contexte idéologique de son incubation n'a aucune valeur théorique, ni même pratique.

En ce qui concerne l'unité européenne, le mythe de sa formation spontanée, purement évolutive, sans acte de rupture ni saut qualitatif, s'est formé de différentes manières, suivant les différentes positions de pouvoir des forces et des hommes impliqués dans le processus. Ce mythe est une véritable automystification idéologique, qui remplit la fonction de cacher, à ceux qui se proposent d'atteindre l'unité européenne sur la base d'une position nationale de pouvoir, les conséquences personnelles et de groupe de la nécessité de détruire le pouvoir national — comme pouvoir général — pour construire le pouvoir européen. Dans tous les cas de ce genre, l'idée de cette nécessité, même si elle est connue,

demeure dans les limbes de la conscience, qui apparaît dédoublée, et de l'action, qui est inefficace par rapport au but ultime.

En ce qui concerne son contenu empirique, descriptif, le mythe de la formation spontanée de l'Europe confond deux phases stratégiques différentes: celle des tentatives faites pour provoquer des situations dans lesquelles il serait possible de créer un gouvernement européen, ou pour faire des pas dans cette direction, et celle du fait, nécessairement constitutionnel et constituant, de sa création. En bref, il confond la politique d'approche et celle de la réalisation.

Dans le passé récent, la forme la plus répandue de ce mythe a été celle de l'évolution spontanée de l' intégration économique à l'intégration politique. En termes schématiques, la forme du mythe était la suivante: « Mettons en chantier le processus de formation du Marché commun. A un certain moment, la monnaie européenne sera nécessaire. Mais une monnaie implique un gouvernement. Le Marché commun nous mènera donc, nécessairement, à un gouvernement européen ». Les fédéralistes répondirent aussitôt que, toujours en termes schématiques, le raisonnement correct était l'inverse: « Il n'y a pas de marché commun sans monnaie commune, ni de monnaie commune sans gouvernement commun; par conséquent, le point de départ, c'est le gouvernement commun »; qu'en fait, la libéralisation des échanges compatible avec la souveraineté absolue des Etats trouverait dans cette souveraineté et dans l'absence corrélative de pouvoir européen, la limite de son développement; enfin, que la formation d'un gouvernement européen ne pouvait être considérée en tout état de cause comme le sous-produit d'autres activités mais bien comme une activité spécifique. Ils ne furent pas écoutés, mais les faits ont désormais démenti non seulement l'illusion du passage automatique de l'intégration économique à l'intégration politique, mais aussi celle de l'achèvement de l'union économique sans base politique adéquate.

Du reste, un terme du rapport (dialectique) entre intégration économique et intégration politique s'est présenté effectivement avec le soi-disant budget fédéral. Sur le terrain de la politique agricole commune et de son financement, et en vue de l'élimination complète des tarifs douaniers internes et de la création du tarif extérieur commun, la Commission proposa le transfert, logique en soi en termes économiques, des recettes douanières communes des Etats à la Communauté. Mais ce transfert se situait sur le plan incliné du transfert d'une partie de la souveraineté économique, en dernière instance d'une partie du pouvoir politique, des Etats à la Communauté, et c'est pour cela qu'il fut

repoussé. Faute d'une politique orientée vers l'objectif du pouvoir européen, la première question venue à maturité, au lieu de renforcer la Communauté suivant la logique mythique de l'évolution continue de l'économique au politique, l'a au contraire, comme on sait, affaiblie.

Aujourd'hui, avec l'idée de la programmation européenne, tandis que le mythe de la formation du gouvernement européen comme sous-produit du rapprochement des politiques étrangères des Etats est toujours opérant, un deuxième mythe économique risque d'apparaître: celui de la formation du gouvernement européen comme sous-produit du processus de développement de la programmation européenne. Mais c'est plutôt le contraire qui est vrai. Ce processus est en cours, mais seulement en ce qui concerne une phase préliminaire: celle de l'affirmation du principe, qui ne peut pas être confondue avec l'affirmation du fait et qui est destinée à se tarir rapidement si l'absence de succès pratiques la réduit à une pieuse intention.

L'idée de la programmation européenne peut certes contribuer à la formation de la volonté de fonder un pouvoir européen. Si ce pouvoir est constitué, sa consolidation et le progrès de la programmation européenne pourront aller du même pas. La politique économique de Hamilton est un exemple de ce genre. Mais Hamilton a pu consolider le gouvernement fédéral de l'Union parce que la Convention de Philadelphie l'avait formulé en termes constitutionnels et que la ratification du peuple des Etats l'avait réalisé, privant les Etats, suivant le schéma de Philadelphie, d'une partie de leur pouvoir et l'attribuant à l'Union. Faute de ce pouvoir panaméricain élu par les citoyens, Hamilton n'aurait pas pu faire, ni même concevoir, la politique économique de consolidation de la Fédération. De la même façon, la programmation européenne ne pourra jamais passer du stade des projets à celui des faits, et par conséquent à celui de son développement concret, sans la création de sa condition politique préalable.

Le mythe du Marché commun comme processus de formation du pouvoir politique européen a pu longtemps occuper la scène parce qu'il projetait le moment de sa vérification en un point très éloigné du point de départ, et parce que la période transitoire, grâce à ses limites économiques, pouvait être menée à bonne fin sans gouvernement européen. Ce qui équivaut à dire, en termes de stratégie de la lutte pour l'Europe, que le Marché commun, tout en étant faux comme voie du pouvoir politique, a néanmoins coïncidé avec une politique d'approche.

Mais la programmation européenne ne peut avoir aucun développement (sauf celui, préliminaire, de la formation d'un

consensus général de principe) sans gouvernement européen, car programmer, c'est bien plus qu'éliminer par degrés les tarifs douaniers dans le cadre de la collaboration entre Etats souverains. Programmer, c'est gouverner au sens moderne du mot, avec un gouvernement à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi le début de la programmation européenne ne peut pas coïncider avec le début d'une nouvelle phase d'approche en direction du gouvernement européen. Il peut coïncider seulement, quand la question politique de l'intégration économique sera réglée, avec le début effectif de l'activité d'un pouvoir européen de gouvernement.

V. - Une fois le terrain débarrassé du mythe de la formation spontanée de l'Europe, il reste à mettre encore en évidence une question, avant d'aborder le problème de l'action spécifique pour la formation d'un gouvernement européen. Il suffit, à cet effet, d'un bref aperçu. Cette action, évidemment, est politique, mais l'action politique, dans la mesure où elle concerne l'intégration européenne, se présente avec des caractères très différents des caractères normaux, auxquels la pensée se réfère habituellement.

Il est un aspect des phases révolues de l'intégration européenne qui met bien en lumière la différence entre l'action politique dans son cours normal et l'action politique qui concerne l'intégration européenne. Cet aspect est notoire, mais il n'est pas connu sous son aspect théorique et pratique, parce que le cours normal de la politique est généralement senti comme quelque chose d'organique, de naturel, c'est-à-dire justement comme quelque chose en dehors de quoi pourraient se former des illusions politiques, mais pas de véritables actions politiques.

Cependant, c'est un fait que les phases révolues de l'intégration européenne n'ont pas trouvé leur point de départ dans des décision nées au sein des partis et des gouvernements, dans le cadre normal (institutionnel) du processus de formation de la volonté politique, mais dans des projets élaborés par des groupes restreints de personnes hors de ce cadre, et dont l'acceptation a été imposée, grâce à des circostances exceptionnelles, à des hommes de gouvernement, sur la seule base d'une propension générale à l'unité européenne des majorités au pouvoir.

Ces projets permettaient de résoudre de graves difficultés qui s'étaient manifestées dans le cours normal de la politique, ils avaient une dimension européenne et le caractère de germes à développer. C'est pour cette raison qu'ils ont pris, après avoir été introduits de l'extérieur dans l'équilibre politique, le caractère de situations à gérer jusqu'à l'achèvement de leur développement.

En d'autres termes, ils sont devenus des données européennes de fait de la situation de pouvoir, des fondements du processus normal de formation de la volonté politique, qui de la sorte a pris lui aussi, temporairement, une dimension européenne, malgré son caractère fondamental, pas encore entamé, de lutte pour les pouvoirs nationaux.

L'épisode principal de l'intégration européenne, l'épisode communautaire, offre ces aspects de façon typique. La difficulté engendrée par la situation était constituée par le problème de la rentrée active de l'Allemagne occidentale dans la sphère atlantique. Les questions à régler, c'étaient l'industrie rhénane et l'armée allemande. Les Anglo-américains avaient simplement proposé le réarmement allemand et la reprise de l'industrie rhénane. Monnet et son groupe élaborèrent et proposèrent à Schuman le modèle communautaire européen à propos du charbon et de l'acier (C.E.C.A.). Schuman, qui n'aurait pas pu tenir longtemps sur une position négative en face des demandes anglo-américaines, l'accepta comme une ancre de salut. Par la suite, la France tenta d'appliquer le modèle communautaire au secteur militaire afin d'éviter le réarmement national allemand (C.E.D.). Cette tentative échoua, mais la volonté de relancer l'Europe sur le terrain économique, née de la chute de la C.E.D. et de ses conséquences, se situa naturellement dans le cadre du modèle communautaire, qui avait désormais réussi avec la C.E.C.A.

Le problème de l'action spécifique pour la formation d'un pouvoir européen de gouvernement se présente, par conséquent, si je ne me trompe pas, en ces termes: existe-t-il une difficulté réelle de la situation politique à laquelle on puisse faire correspondre l'élaboration et l'introduction dans l'équilibre politique d'un germe, que la classe politique devrait gérer, et dont le développement aurait quelque possibilité de parvenir à la constitution formelle d'un gouvernement européen?

Je crois que oui. Pour justifier cette réponse, je dois préciser avant tout quelques aspects de l'état actuel de l'intégration européenne par rapport à la situation politique générale. Nous sommes en présence d'une anomalie institutionnelle: un Parlement européen qui n'est pas élu directement par les citoyens. C'est grave, car le Parlement représente encore le moyen et le symbole du degré le plus élevé de participation du peuple à la chose publique. En même temps, nous sommes en présence d'une économie européenne sans contrôle démocratique. C'est grave aussi. Cela signifie qu'un rapport s'est établi entre la société civile et la société politique qui ne réalise même pas les exigences du libéralisme classi-

que, et ce à une époque où faits et valeurs n'exigent plus seulement la subordination de l'activité économique à quelques principes civils fondamentaux, mais une véritable programmation, ne fût-elle qu'« indicative ».

Les difficultés qui résultent du stade avancé de l'intégration, et de ces goulots d'étranglement, ne concernent pas seulement l'unité européenne comme fait isolé, mais aussi la situation politique dans son ensemble: les tensions croissantes entre les Etats de la sphère atlantique, la perte de prestige du *leadership* américain, la crise d'autorité des pouvoirs démocratiques nationaux. Il est vrai que ces rapports ne se traduisent pas encore par une connaissance adéquate, ni par une action efficace, mais cela dépend à son tour du caractère national de la lutte politique, qui ne met en lumière que les données nationales et laisse dans l'ombre, à l'arrière-plan, les données de caractère supranational.

En effet, on ne peut nier que le succès du Marché commun a modifié les rapports de pouvoir entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale. On ne peut nier que la stagnation du Marché commun, dans les deux directions de l'élargissement et du renforcement, fait renaître la discorde entre les Etats de l'Europe occidentale, qu'elle a rendu plus difficiles les rapports économiques dans la sphère atlantique (à commencer par les problèmes monétaires) et qu'elle empêche de régler efficacement les aspects de l'économie qui ont déjà pris un caractère européen. Ces difficultés se répercutent indubitablement, comme je l'ai dit, sur tous les grands points de repère qui ont permis, jusqu'à maintenant, un développement dans l'ordre. Les pouvoirs démocratiques nationaux, auxquels échappe le contrôle de l'économie européenne, déclinent, et la contrepartie sur le terrain européen fait encore défaut parce qu'au stade actuel de son développement l'organisation communautaire ne peut pas représenter convenablement les besoins, aussi bien économiques que politiques, de la société européenne en formation, qui ne trouvent plus d'expression dans la sphère atlantique, définie par un pacte inégal à cause de l'absence d'un pôle européen.

En ce qui concerne le mécanisme spécifique d'évolution du Marché commun, cette situation, dont la gravité est à présent tout à fait manifeste, avait été prévue par le Traité qui avait tenté d'y répondre par l'art. 138, c'est-à-dire par l'élection directe du Parlement européen. Le raisonnement était correct. Le progrès de l'intégration économique créerait — comme il a créé — des problèmes insolubles sans un centre européen plus fort que le centre initial. L'élection européenne devrait doter le centre européen du pouvoir indispensable pour continuer de progresser.

D'habitude, cette prévision n'est pas bien comprise à cause de la tendance à juger la Communauté et, en particulier, son organe parlementaire — qui ont été conçus comme un fait évolutif — en termes statiques et abstraits et non dynamiques et concrets. Pour en examiner le fondement, il faut tâcher d'apprécier les conséquences politiques d'une élection européenne, et pas seulement le Parlement européen tel qu'il est aujourd'hui. Il a des pouvoirs insuffisants, et il n'est même pas un Parlement au vrai sens du mot, c'est-à-dire un organe d'un Etat, mais cela dépend aussi, évidemment, de ce qu'il n'a pas encore la base électorale prévue par le Traité.

A mon avis, les éléments importants, dans la perspective électorale du Traité, sont au nombre de deux: le groupement des partis au niveau européen qui assierait le Parlement européen sur la même base d'intérêts politiques et de consensus public dont se prévalent les Etats; l'amalgame des intérêts et des besoins économiques créés par l'intégration avec les motivations du comportement des partis, qui seraient contraints, par des élections européennes, à chercher le consensus des citoyens en fonction aussi des intérêts et des besoins en question.

La prise en considération de ces éléments permet d'affirmer qu'en pratique, c'est-à-dire eu égard au processus de formation de la volonté politique, la stagnation du Marché commun tient à l'inapplication de l'art. 138. A cause de cela, et du maintien de la limite électorale nationale qui s'en est suivi, les données économiques nationales (tout comme les intérêts politiques nationaux et le consensus national) s'amalgament avec les motivations du comportement de la classe politique, pas les données économiques européennes. Le vide de pouvoir européen en est la conséquence. Les partis le ressentent confusément, mais ils ne peuvent pas se battre pour un pouvoir européen qui n'existe pas encore et restent donc prisonniers de la limite nationale, non seulement du point de vue pratique, mais aussi du point de vue théorique, c'est-à-dire du point de vue de la formulation de leurs projets d'action.

D'autre part, à ce sujet, la prise en considération de ces éléments permet aussi d'affirmer que le fait électoral européen, dans le cadre de la société européenne en formation (c'est-à-dire, je le repète, groupement des partis au niveau européen, expression du consensus populaire à ce niveau et donc amalgame des intérêts politiques, économiques et populaires de caractère européen avec la formation normale de la volonté politique) constitue justement le germe du pouvoir européen de gouvernement.

Il est certain, dans l'horizon de ce que nous savons de la nature de la politique, que des phénomènes de ce genre, quand ils

sont pleinement développés, ne peuvent pas ne pas prendre un caractère étatique. Il est également certain que les partis, si l'on parvenait à introduire le fait électoral européen, devraient le gérer jusqu'à la fin de son développement, à moins d'altération radicales de l'équilibre politique. Or, cette introduction n'est pas impossible. Le gouvernement français peut empêcher l'élection générale européenne prévue par l'art. 138, mais il ne peut pas empêcher l'élection européenne unilatérale dans les autres pays.

Il est vrai que, dans les partis, une initiative efficace à cet égard ne s'est pas formée et ne peut pas se former. Mais les partis, surtout en Italie, ne seraient pas en mesure de résister à une pression dans ce sens exercée efficacement de l'extérieur. Tant que l'on met l'accent seulement sur l'élection européenne générale on ne provoque aucune réaction efficace, parce que, sur ce terrain, à présent, il n'y a rien à faire, à cause de l'opposition intransigeante du gouvernement français (1). Mais si l'on propose l'élection unilatérale, comme premier pas vers l'élection générale, on obtient le résultat de mettre les partis en présence d'une décision qui dépend d'eux, à laquelle ils ne peuvent pas se dérober et qui ne peut être facilement refusée, soit pour les raisons mises en évidence, de caractère politique général, soit parce qu'on ne peut pas considérer comme normal un parlement qui n'est pas élu par les citoyens.

---

(1) Pour s'adapter à la situation politique, ces considérations mettaient en relief l'obstacle français et les possibilités italiennes. Toutefois, leur signification dépasse la situation contingente à laquelle elles se rapportaient. Elles concernaient spécifiquement la difficulté, peut-être l'impossibilité, d'aboutir à une élection générale européenne sans commencer par des élections unilatérales dans un pays.

Aucun gouvernement ne peut, évidemment, prendre seul la décision d'une élection générale européenne. Cette circostance: a) en fait, malgré l'engagement juridique que constitue l'article 138 du Traité, place l'élection générale européenne en dehors de la responsabilité effective des gouvernements pris isolément; b) compromet leurs propres possibilités d'initiative et de pression, qui exigent une condition préalable difficilement réalisable et même difficile à explorer, en pratique: la volonté commune d'aborder la question électorale ou, tout au moins, une propension sérieuse à le faire; c) ne sollicitant pas les responsabilités, l'initiative et la pression, elle paralyse l'engagement et l'action, et, par conséquent, exclut la possibilité du résultat.

En l'état actuel des choses, seule la revendication tenace et patiente d'élections unilatérales dans chaque pays par des groupes fédéralistes et européistes capables de prendre l'initiative peut remettre en marche le mécanisme de la responsabilité des gouvernements, alors en présence d'une décision qui dépend d'eux exclusivement, et avec le mécanisme de la responsabilité, la possibilité du résultat.

En Italie, à la différence d'autres pays, il n'existe pas d'obstacles qui empêchent le développement d'une opération de ce genre. Et un succès en Italie ne resterait pas confiné en Italie. La première reconnaissance du droit électoral européen des citoyens mettrait évidemment dans une position très difficile les gouvernements qui ne voudraient pas reconnaître un droit analogue à leurs citoyens. Une élection européenne en Italie serait probablement suivie d'élections analogues dans le cadre des Cinq. Et cela déchaînerait, même en France, une pression irrésistible vers l'élection générale européenne. Alors, le germe de la formation du pouvoir européen de gouvernement serait inoculé.

Cela dit, il me reste à faire une seule considération. J'ai parlé de l'action spécifique pour la formation d'un pouvoir européen. Je dois ajouter que ma tentative pour l'identifier n'est pas une pure déduction, une élaboration théorique à vide, mais une réflexion sur la signification d'événements qui sont en train de se dérouler. L'inapplication de l'art. 138 a fait penser à des élections européennes unilatérales. Cette idée est arrivée, dans les parlements de quelques pays de la Communauté, au stade de projets de lois précis. Les fédéralistes ont commencé à exercer une pression dans ce sens. En Italie, les réactions ont été positives, en raison aussi du lien qui a tout de suite été établi entre un éventuel succès en Italie et une issue analogue en Allemagne.

Ces premiers pas ne fournissent aucune certitude. La politique, pour cinquante pour cent, c'est encore le hasard. Toutefois, ils constituent le seul point d'appui pour agir dans la direction du pouvoir politique européen.

Le problème de la démocratie à l'école *

FRANCESCO ROSSOLILLO

L'école, ces dernières années, a été mise en accusation dans le monde entier, et de façon particulièrement explicite dans les pays occidentaux, où critiques et reproches ont bénéficié d'un certain degré de liberté d'expression.

Cette mise en accusation est fondée. Aucun des deux modèles d'école existant dans les pays occidentaux n'est en mesure de répondre un tant soit peu aux aspirations des jeunes.

Dans le modèle dit napoléonien, caractéristique des Etats de l' Europe continentale (et dans des formes plus accentuées encore, dans les pays communistes), fondé sur l'école d' Etat et la réglementation rigide par le pouvoir central, l'école a toujours servi et sert encore, entre les mains de l' Etat national, d' instrument à son autoconservation. C'est là sa nature; elle en a conditionné et en conditionne encore les contenus, les méthodes, la capacité d'évolution.

En ce qui concerne les contenus, l'école d' Etat de type napoléonien a été, historiquement, et est encore, malgré la crise actuelle de l' Etat national, le canal par lequel le loyalisme à l' Etat, l' idéologie nationale, était et est répandu et renforcé, moyennant la déformation nationale de l' histoire et de la culture en général; par lequel les citoyens, dont l'esprit critique constituerait une menace pour la stabilité du pouvoir, sont dépolitisés dès l'adolescence moyennant la diffusion d'une culture pétrifiée et sans contacts avec les problèmes actuels (sauf dans le secteur scientifico-technique, qui présente une utilité spécifique pour le pouvoir lui-même).

* Cet essai, écrit à la suite d'un débat qui s'est déroulé entre les représentants des Centres d' Etudes fédéralistes de Milan, Turin, Gênes et Pavie, a été présenté à titre de document introductif à la rencontre qui a eu lieu à Turin les 27 et 28 septembre 1969 sur le thème suivant: « Le problème de la démocratie à l'école et la contestation des étudiants ».

En ce qui concerne les méthodes, la fonction objectivement conservatrice de l'école d'Etat continentale se reflète nécessairement dans le conservatisme pédagogique le plus myope. Puisque l'esprit critique doit être étouffé, plutôt que cultivé, par l'école, la pédagogie moderne, qui se propose au contraire de développer l'aptitude de l' individu à se situer de façon autonome en face de la réalité et de la culture, en est systématiquement bannie, malgré les progrès immenses qu'elle a accomplis dans les dernières décennies et dont l'application permettrait de mettre à la disposition des jeunes, dès l'école primaire, des instruments culturels de haute importance qui doivent être péniblement acquis aujourd' hui hors de l'école à un âge avancé. D'où l'encyclopédisme qui fait souvent passer pour des faits des interprétations arbitraires ou tout bonnement de grossières falsifications, le principe d'autorité dans l'approche de la culture, le terrorisme des examens, le rôle de gendarme et de juge, plutôt que d'animateur, du professeur, à qui, à son tour, est ôtée toute autonomie par l' insupportable contrôle bureaucratique auquel il est soumis. En ce qui concerne enfin l'aptitude de l'école à admettre les exigences nouvelles qui se manifestent avec l'évolution de la société, l'encadrement bureaucratique rigide, qui met le système éducatif en cage, lui enlève toute élasticité, le rend par définition inerte, conservateur et arriéré; cette particularité tend au même résultat que les efforts conscients du pouvoir pour priver les jeunes de tout contact avec la réalité contemporaine et ses problèmes. D'autre part, par là même, le système crée les conditions de son autoperpétuation: le fait qu'on enseigne dans les écoles des matières pétrifiées, outre le traitement insuffisant que reçoivent les enseignants, scandaleusement disproportionné à l' importance de leur fonction, limite la sélection des enseignants eux-mêmes, avec les exceptions d'usage, quelquefois héroïques, à des « vieux » qui à leur tour exercent dans l'école une pression corporative dans un sens conservateur.

Si la situation est grave dans les pays de tradition napoléonienne, elle n'est pas meilleure dans les pays anglo-saxons où pourtant l'école ne dépend pas du pouvoir central, mais des pouvoirs locaux et d' institutions privées. En Grande-Bretagne, on connaît le caractère aristocratique du système éducatif, où les grandes écoles d'Eaton, d'Oxford, de Cambridge, etc., remplissent la fonction de garantir la perpétuation de l'*establishment*, de la

classe dirigeante, en réduisant au minimum l'osmose entre elle et les autres couches sociales. En Grande-Bretagne encore, et de façon particulièrement accentuée aux Etats-Unis (où d'ailleurs le caractère aristocratique de l'école n'est pas tout à fait absent comme le montre l'exemple de Harvard), malgré l' indépendance formelle à l'égard du pouvoir politique, l'école souffre d'un très fort conditionnement de fait par l'ensemble industriel, bureaucratique et militaire, qui fait sentir son influence dans tous les secteurs les plus importants de la société et qui, en particulier, par les imposantes recherches qu'il est en mesure de financer, par les débouchés professionnels qu' il est en mesure d'offrir, par l' influence idéologique qu' il exerce dans un sens nationaliste sur la société dans son ensemble, gouverne en fait aussi pesamment que l' Etat sur le continent européen, même si ce type de contrôle est plus subtil, plus adaptable aux nouvelles exigences techniques, plus capable de tolérer des expériences marginales à caractère progressif, et par là même plus dangereux et plus difficile à combattre. Par suite, même dans l'école anglo-saxonne, l' idéologie de l'efficience technique, activement promue par l'*establishment* parce qu'elle crée des hommes neutres par rapport aux choix politiques et insensibles à l' importance politique de leur activité, et l' idéologie nationale éclipsent les idéaux d' humanité et de culture.

C'est pourquoi l'école anglo-saxonne reste aussi, à de rares exceptions près, ancrée à une pédagogie encyclopédique et autoritaire; c'est pourquoi les enseignants de tous les degrés, qui agissent dans une institution confinée dans le rôle d' instrument au service de l'ensemble industriel, bureaucratique et militaire, sont relégués tant du point de vue du prestige que du point de vue du traitement dans une position subordonnée dans l'échelle sociale, ce qui produit une détérioration continuelle de la sélection et réduit à zéro les chances d'une amélioration de l'école de l' intérieur.

* * *

Ni dans l'école napoléonienne du continent européen, ni dans l'école anglo-saxonne, dominées par l' idéologie du nationalisme et de l'efficience technique, il n'y a de place pour l' homme libre.

Et ce, parce qu'au delà des différences qui, sous certains angles, les distinguent considérablement, les deux systèmes ont en commun la manière dont est conçu, dans les deux aires culturelles, le rapport entre l'école et la société et, plus généralement, la manière dont la société se conçoit elle-même. L'école est conçue

comme une machine à produire des individus aptes à accomplir les opérations nécessaires au fonctionnement de la société. Cela dépend du fait que la société se conçoit elle-même non pas tant comme une communauté d' hommes que comme un réseau de rôles (où il est sans importance que ces rôles se manifestent plus ou moins spontanément dans la société ou qu' ils soient plus ou moins créés par l' Etat). C'est pourquoi la mission de l'école ne peut être que de mutiler les hommes pour les faire entrer dans le lit de Procuste de ces rôles préétablis, en créant un nombre bien défini d' ingénieurs, de médecins, de juristes, de techniciens, et en excluant radicalement, en conséquence, ceux qui, comme les ouvriers, sont destinés à jouer un rôle qui ne demande pas de préparation technique.

Le nationalisme remplit, dans ce contexte, la fonction de fournir une justification idéologique de la désintégration de la société et de la désintégration de la personnalité qui s'ensuit, en créant artificiellement l' image d'une personnalité collective supérieure aux individus, à laquelle les individus eux-mêmes peuvent attribuer les contenus humains dont ils sont dépouillés. Il est par suite, même s' il s'est manifesté dans des formes différentes sur le continent et dans les pays anglo-saxons, la nécessaire contrepartie de la division de la société en rôles.

A cette image de l'école s'oppose diamétralement un idéal que les mouvements d'étudiants ont agité avec force bien que confusément: celui de la démocratie à l'école.

La revendication de la démocratie à l'école est donc un rappel du fait — qui est en même temps une valeur — que la société n'est pas seulement une mosaïque de rôles, mais qu'elle est composée d' hommes, que chacun d'entre eux est en soi un microcosme qui n'épuise pas son identité dans la fonction artificielle de rouage du mécanisme social et qu' ils ont chacun des capacités et des dispositions différentes. Il appartient donc à l'école de se mettre en mesure d' instaurer des rapports avec l'étudiant en tant qu'*homme*, de développer ses capacités et de permettre à ses dispositions *individuelles* de se manifester. C'est pourquoi elle doit savoir aller au-devant de ses intérêts et tenir compte de ses aspirations. C'est pourquoi, avant tout, elle ne doit exclure personne.

Il ressort de là avec évidence que les institutions de la démocratie à l'école ne devront pas être représentatives. L'organisation de la participation des catégories intéressées, et en particulier des étudiants, par l' intermédiaire d'un organisme représentatif au niveau national, même s' il est formellement souverain, ne permet pas l'expression et la discussion de requêtes indivi-

duelles, mais seulement d' intérêts collectifs de catégorie. La politique de l'école reste une politique de plan — ce qui, dans le secteur de l'instruction, signifie de planification des consciences —, qui, d'un côté, n'est pas soustraite à l'influence du pouvoir politique, s'exerçant grâce au fait que les divisions se reproduisent inévitablement au sein de n' importe quel organe représentatif national et, de l'autre, prend une coloration corporative.

La démocratie à l'école est donc profondément différente de la démocratie dans l' Etat. Cette dernière est, ou devrait être, une technique pour l'élaboration des grands choix collectifs et doit, par conséquent, être nécessairement représentative. La démocratie à l'école au contraire demande une structure qui permette la libre confrontation quotidienne des opinions des maîtres et des étudiants sur les programmes, le contenu des cours, les méthodes d'enseignement et d'étude; qui permette à chacun d'apporter à la vie de l'école sa contribution individuelle d'expériences et d' idées.

* * *

La possibilité d'une réalisation effective quelconque en ce sens est soumise préalablement à une condition institutionnelle fondamentale, dont la nécessité est implicitement contenue dans ce qui a été dit précédemment. Cette condition, requise préalablement, est *l'autonomie scientifique, pédagogique, financière et administrative complète de chaque établissement d'éducation par rapport au pouvoir central,* c'est-à-dire l'absence de tout rapport de subordination, soit bureaucratique (dépendance directe à l'égard du ministre de l' Instruction publique), soit corporative (dépendance à l'égard d'un Conseil supérieur de l' Instruction publique, même de caractère représentatif).

L'autonomie de l'école, entendue de la sorte, à son tour, peut avoir un contenu concret si et seulement si elle est accompagnée de deux conditions institutionnelles préalables supplémentaires: l' inexistence de la valeur légale du diplôme et l'existence d'une législation qui garantisse une liberté d'enseignement effective.

La valeur légale du diplôme consiste dans le droit, acquis automatiquement par celui qui obtient un titre d'un certain type, indépendamment du bon ou du mauvais niveau de l'école qui l'a délivré, d'accéder à certaines carrières ou à certaines professions. L'attribution par l'Etat de ce droit, qui équivaut à un certificat d'aptitude à l'exercice de certaines activités, implique naturellement que l' Etat lui-même garantisse à tous les étudiants qui fréquentent un type donné d'école la plus grande égalité de

conditions quant à la possibilité de l'obtenir. D'où l'exigence de l'uniformité des programmes, fixés du centre par loi ou par décret. D'où aussi la nécessité des examens: puisque en effet l'école ne donne pas seulement une préparation, mais attribue aussi un droit, il s'ensuit que ce droit ne pourra être conféré qu'à celui qui en est digne. Et, pour l'établir, il sera nécessaire que le candidat subisse une épreuve sur laquelle il sera jugé, selon des critères généraux et uniformes, par ceux à qui la loi attribue officiellement la qualité de savants dans la matière.

L'autonomie de l'école, au sens défini précédemment, est incompatible avec la valeur légale du diplôme. Puisque celle-ci présuppose nécessairement un examen établissant que le candidat est parvenu à maturité, c'est-à-dire le contrôle de l' Etat, qui ne peut être effectué qu'avec des critères uniformes, l'autonomie des établissements d'éducation est destinée, tant que ce contrôle subsiste, à être vidée de tout contenu.

Une école démocratique ne doit pas conférer de droits, mais donner une formation, c'est-à-dire mettre l'étudiant en mesure d'acquérir les capacités nécessaires pour accomplir avec succés les tâches que la vie lui imposera et celles qu' il choisira lui-même d'exécuter. La perfection de la préparation qu' il recevra dépendra de son sens des responsabilités, non pas d'une contrainte externe. Et son examinateur sera la société elle-même, qui décidera de son destin suivant les capacités qu' il saura montrer en travaillant à la réalisation de ses fins.

La garantie d'une liberté d'enseignement effective implique d' importantes conséquences dans deux secteurs. En premier lieu: si l' Etat est privé du pouvoir de décider quelles écoles ont le droit de délivrer des diplômes pourvus d'une valeur légale et à quelles conditions, n' importe qui pourra fonder librement de nouvelles écoles sur un pied de parfaite égalité par rapport aux écoles existant déjà. Cela implique évidemment la parfaite égalité juridique de l'école publique et de l'école privée. Ce qui, à son tour, ne signifie pas que l'école publique, soumise au contrôle démocratique des communautés et soustraite, par conséquent, à toute dépendance à l'égard des intérêts privés et au risque d'être poussée par ces intérêts à commettre des actes arbitraires dans la sélection des étudiants et dans la définition des programmes, ne doive pas être considérée comme l'école idéale. Mais cela signifie que le modèle de l'école publique doit s' imposer non pas grâce à un monopole garanti par le pouvoir politique, mais bien par la libre confrontation avec l'école privée.

En second lieu, fait partie du concept de liberté d'enseignement le droit pour chaque établissement d'éducation d'embaucher

librement ses enseignants et de les licencier quand existent de justes motifs. La sélection des professeurs au moyen de concours nationaux réintroduit dans le fond le contrôle du pouvoir central sur l'école, dans la mesure où elle impose à celui qui se consacre à la carrière de l'enseignement de se conformer à des critères fixés par le gouvernement, et de plus, quand, comme aujourd' hui, par exemple, dans l'université italienne, les candidats sont jugés par des commissions élues au sein du corps enseignant, elle tombe dans le corporatisme, sombre dans les menées insondables des coteries, dégénère en confrontation de pouvoir des différentes « écoles », qui reproduisent en fait les divisions politiques existant à l'intérieur du pays, en éliminant toute appréciation effective du mérite et en faisant ressortir, dans la sélection, les caractères serviles et manœuvriers.

* * *

Si ces conditions institutionnelles préalables sont, d'un côté, des conditions nécessaires de la réalisation du modèle de l'école démocratique, elles n'en sont pas pour autant des conditions suffisantes. Ce que montre le fait déjà mentionné, qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis le système éducatif répond, au moins en partie, aux conditions institutionnelles que nous avons définies, sans pour autant se rapprocher le moins du monde de la réalisation des valeurs qui qualifient une école de démocratique. Au contraire, on sait que dans ces deux pays — et aux Etats-Unis dans des formes véritablement exaspérées — l'école conserve sa fonction de fabrication d' hommes abstraits pour jouer les rôles en lesquels s'articule la société.

Cela dépend du fait, implicitement évoqué déjà, que, si la réalisation des conditions institutionnelles préalables que nous avons définies supprime le contrôle direct du pouvoir politique sur l'école, elle ne supprime pas pour autant la dépendance de l'école à l'égard de la société dans son ensemble (bien plus, grâce à l'élimination de la médiation du pouvoir politique, ce rapport de dépendance devient plus direct et plus étroit).

En effet, l'école n'est pas autre chose qu'une partie de la société, non pas quelque chose qui se trouverait en dehors et au-dessus d'elle: *elle est l'organe de l'auto-éducation de la société.*

Il s'ensuit qu' il est abstrait d' isoler le problème de l'école du contexte global du stade d'évolution de la société, parce que la réalisation d'une bonne école dans une société mauvaise n'est pas pensable.

Il s'agit du reste d'un point que les mouvements d'étudiants ont vu, encore que confusément. Ils ont en effet constamment

inséré leurs luttes sur le problème de l'école dans le cadre d'une révolte globale contre le « système ».

Par conséquent, notre problème est de ne pas s'arrêter à la définition des institutions formelles de l'école démocratique, qui sont en soi compatibles avec n' importe quel contenu, mais d'aller au delà et de tenter la définition des conditions historico-sociales préalables qui permettent à ces institutions de recevoir les contenus de valeur que nous avons indiqués au début; c'est-à-dire de définir les traits essentiels de la société dans le contexte de laquelle l'école democratique peut prendre naissance et se développer.

Ce modèle idéal de société ne peut être que celui où est supprimée l'aliénation constituée par l' articulation en rôles, dans le cadre de laquelle la division en classes représente la fracture la plus injuste et la plus douloureuse. Tant que les réalités de la vie sociale contraindront les hommes à s'identifier avec un rôle, l'école aura pour mission de préparer les jeunes à subir sans douleur cette mutilation.

Dans cette société idéale, les rapports entre les hommes, fondés sur la domination et l'exploitation, abstraits et mécaniques, déterminés par les nécessités objectives de la division en rôles, sont remplacés par un nouveau type de rapports — qui, aujourd' hui, se manifestent tout au plus dans le cercle familial: rapports où, pour employer l'expression de Brecht, l' homme est homme pour l' homme, où les hommes se considèrent réciproquement comme des fins et non comme des moyens. La cellule de base de cette société n'est donc pas l'organisation autoritaire de l'usine, de l'administration et de l'armée, mais la *communauté,* c'est-à-dire le cercle social où ces rapports d' homme à homme se manifestent quotidiennement et concrètement.

Dans ce modèle idéal, le pluralisme devient une réalité vivante, non pas un masque, parce que la société n'est plus une machine gigantesque dont les hommes sont les rouages, de sorte qu' ils sont contraints à sacrifier leur identité d' homme, leur individualité, pour s'adapter au rôle d'éléments d'un seul plan impersonnel, mais bien le cadre où se manifestent les vocations individuelles, diversifiées à l'infini, des hommes, complètement humanisés par la libération des rôles, et leurs libres initiatives associatives. Et c'est seulement dans un cadre de ce genre, complètement pluraliste, que l'école peut se libérer de la servitude où la tiennent l'appareil industriel, bureaucratique et militaire et les valeurs qu' il exprime et acquérir la fonction active et novatrice de centre de discussion et d'élaboration d'une culture.

La réalisation de cette société ne dépend pas de la bonne volonté des hommes; *elle pourra être seulement le résultat d'un processus qui conduit au dépassement de la division sociale du travail,* vraie cause de la division de la société en rôles. Demander que l'école apprenne à l'homme à être homme pour l'homme avant que cette condition soit réalisée n'aurait pas de sens.

Le stade actuel de l'évolution des rapports matériels de production dans la partie la plus industrialisée du monde permet d'entrevoir la possibilité d'atteindre cet objectif de la libération de l' homme par l'élimination de la division sociale du travail. Le grand véhicule de cette libération, c'est la révolution dans le mode de production que constitue l'*automation* et qui, aujourd'hui déjà, est en train de transformer l'ouvrier en technicien à un rythme accéléré et fait apparaître à l' horizon la perspective de la disparition complète du travail aliéné.

Mais l'évolution des rapports matériels de production pourra réaliser la libération de l' homme seulement dans la mesure où les structures politiques sauront évoluer parallèlement à eux, c'est-à-dire dans la mesure où, au cours d'un processus historique dont il est impossible de prévoir la durée, sera abolie la *raison d' Etat,* fondée sur l'anarchie dans les rapports internationaux, qui est la seconde racine, outre la rareté des biens que l'automation est en mesure de vaincre, de la domination de l' homme sur l' homme.

Dans un monde divisé en Etats souverains, dont les rapports, en l'absence d'un droit qui les règle et d'un pouvoir qui fasse prévaloir ce droit, sont par définition gouvernés par la loi de la violence, il n'est pas pensable qu'on puisse aboutir à l'abolition de la division sociale du travail. Et ce parce que, d'un côté, la division du monde en Etats souverains perpétue la division internationale du travail, c'est-à-dire la division de l' humanité en peuples exploiteurs et peuples exploités; et parce que, de l'autre, les nécessités de la survivance dans le cadre de l'équilibre international anarchique imposent à chaque Etat souverain d'organiser, même à l' intérieur, le travail social de la manière la plus efficiente pour maintenir et accroître sa puissance, c'est-à-dire pour assurer sa défense. D'où la nécessité d'un pouvoir fort et autoritaire; d'où la nécessité de maintenir en vie, et de renforcer, l'appareil militaire-bureaucratique-industriel; d'où l' impossibilité pour les citoyens, transformés en rouages d'une machine inhumaine, d'instaurer entre eux de vrais rapports communautaires au lieu des rapports actuels de domination. D'où finalement la naissance du nationalisme comme idéologie justificatrice de la violence et de l'oppression.

Il est donc évident que l'objectif historique vers lequel on doit orienter l'action pour vaincre l'aliénation du monde moderne en coupant le mal dans sa racine est la *fédération mondiale.* C'est seulement dans le cadre institutionnel de la fédération mondiale que devient pensable une époque où la journée de travail de tous les hommes sera de trois heures; où toutes les énergies des hommes libérées par la disparition (au moins tendancielle) du travail aliéné, par l'élimination de la violence dans les rapports internationaux et par la disparition de l'écran déformant de l'idéologie nationale pourront être consacrées au gouvernement démocratique des libres communautés où leur vie s'écoulera et, en particulier, au gouvernement à des fins sociales de l'activité productive qui s'y développera; où la propriété privée des moyens matériels de production elle-même pourra être abolie sans pour autant tomber dans le capitalisme d'Etat et le centralisme bureaucratique, inévitables tant que subsiste l'anarchie dans les rapports internationaux.

Et c'est donc seulement dans ce cadre que pourra être réalisé entièrement le modèle idéal de l'école démocratique, parce que la société demandera à l'école non plus des forces de travail aptes à remplir certaines fonctions prédéterminées, mais des hommes accomplis.

* * *

Toutefois, de quelque façon qu'on veuille évaluer la durée de la période historique qui nous sépare de la fondation de la fédération mondiale, il est certain qu'elle ne constitue pas un objectif politique pour les générations vivant aujourd' hui. La tâche qui s' impose à nous aujourd' hui est de découvrir l'objectif concrètement réalisable qui permette de se rapprocher au maximum du but final de la fédération mondiale.

Cet objectif intermédiaire est la Fédération européenne. Il est inutile de rappeler que la Fédération européenne n'est précisément qu'un objectif intermédiaire. Le stade actuel du développement des rapports matériels de production ne permet assurément pas encore l'abolition du travail aliéné. En outre, la Fédération européenne sera un Etat souverain parmi des Etats souverains et sera donc, comme telle, soumise à la loi d'airain de la raison d' Etat avec ses inévitables conséquences sur le développement de la société.

Pour vérifier, par conséquent, si la Fédération européenne est un objectif politique dont la poursuite est justifiée — ou mieux commandée — par les valeurs que nous avons vues incorporées dans le modèle décrit auparavant, il est nécessaire de

se demander, en premier lieu, si elle sera en mesure de libérer des comportements sociaux, et donc de permettre la formation d'un système éducatif, moins éloignés du modèle que les comportements sociaux et le système éducatif actuels; en second lieu, et surtout, si sa fondation sera, historiquement, un fait dynamique, c'est-à-dire une expérience universelle en puissance, susceptible d'être étendue au monde entier, c'est-à-dire encore si elle sera la rupture qui donnerait visiblement le départ à la phase fédéraliste du cours de l' histoire, destinée à se conclure par la fondation de la fédération mondiale et non pas, comme l'expérience fédérale qui l'a précédée — l'expérience américaine — et l'expérience anglaise — au fond analogue —, un pur accident de l' histoire, destiné à se conclure dans une impasse, à faire apparaître un espace privilégié aux dépens du reste du monde.

Ce second ordre de considérations, d'ailleurs — et il est opportun d' insister sur ce point —, est inséparable du premier parce que la perspective historique dans laquelle s' insère une réalisation politique ne concerne pas seulement ses possibilités futures de développement, mais aussi sa physionomie actuelle, les valeurs par rapport auxquelles s'orientent les comportements qui s'y manifestent.

Pour comprendre la signification historique que revêtira, en naissant, la Fédération européenne, il est opportun de faire au préalable quelques observations sur la signification des expériences américaine et anglaise.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont trouvés, jusqu'à la seconde guerre mondiale, dans la situation géographique privilégiée d'insularité politique, qui leur a permis de se soustraire dans une large mesure à l' impact de la violence dans les rapports internationaux. Cette situation a donné à l' histoire des deux pays un caractère profondément différent de celui qu'a pris l' histoire des Etats du continent européen. Tandis que ces derniers, en effet, à cause de leur position continentale, ont toujours été le théâtre de guerres dévastatrices, les premiers n'ont pas vu pendant des siècles d'armées étrangères sur leur territoire, puisque la défense naturelle que constituait la mer leur a toujours permis d'assurer leur défense grâce à la seule flotte.

Le fait que l'éventualité de la guerre — et la nécessité de s'organiser pour y faire face — a été un élément permanent et prédominant dans les calculs des hommes politiques du continent, mais pas dans ceux des hommes politiques anglais et américains, a marqué d'une empreinte radicalement différente la structure de l' Etat dans les deux pays. En effet, il a provoqué sur le continent deux conséquences qui ne se sont pas manifestées en Grande-

Bretagne et aux Etats-Unis. En premier lieu, dans les Etats du continent, n' importe quelle secousse occasionnée par l'apparition de nouvelles demandes de transformation de la société pouvait être fatale à l'existence même de l' Etat parce qu'elle compromettait gravement, par la division qu'elle créait dans la société, la capacité de l' Etat à se défendre efficacement contre ses ennemis extérieurs.

En second lieu, et en conséquence, l' Etat a été dans la nécessité de se donner une structure particulièrement rigide, autoritaire et centralisée, qui mettait ses gouvernants en état de contrôler toutes les ressources matérielles et morales du pays pour les mobiliser rapidement en cas de guerre et d'étouffer tous les foyers de désordre à l' intérieur qui, en minant son homogénéité, auraient inévitablement diminué sa capacité de défense et l'auraient exposé au risque de la dissolution. C'est ainsi que les Etats continentaux se sont toujours appuyés sur de fortes armées permanentes et sur une structure bureaucratique centralisée et ramifiée; c'est ainsi qu'il n'y existe pratiquement pas d'autonomies locales, que le droit est l'expression directe des classes politiques au pouvoir, que les moyens de communication les plus importants sont monopole d' Etat, etc.. C'est ainsi, en particulier, comme nous l'avons déjà dit brièvement au début, que s'explique la naissance et le développement de l'école d' Etat de type napoléonien, centralisée et planifiée, qui a toujours constitué, dans les Etats modernes du continent, un des instruments les plus efficaces dans les mains du pouvoir politique pour manipuler les consciences, assurer le loyalisme des citoyens — mis à dure épreuve par les sacrifices que l' Etat leur a toujours demandés —, répandre et renfoncer l' idéologie nationale.

Tout cela ne s'est pas produit en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis où l' Etat, libre de menaces d' invasion, pouvait se donner une structure élastique et décentralisée, avec une armée permanente de dimensions négligeables, de fortes autonomies locales, l' indépendance des grands moyens de communication à l'égard de l' Etat, la *judge-made law,* etc..

Dans les pays anglo-saxons, l'école aussi a adopté, par conséquent, une structure différente, qui se rapproche beaucoup, au point de vue institutionnel, comme nous l'avons vu précédemment, du modèle idéal que nous avons décrit. Les établissements d'éducation jouissent formellement d'une très large autonomie, la valeur légale des diplômes n'existe pas, il n'y a pas de différence de régime juridique entre l'école publique et l'école privée, le recrutement des enseignants est confié à chaque établissement.

Malgré tout, comme nous l'avons vu, aussi bien le système éducatif en particulier que la société américaine et anglaise dans leur ensemble sont bien loin d'avoir exprimé les valeurs que nous avons vues incorporées dans les modèles idéaux d'école et de société que nous avons tenté de décrire.

Pour en comprendre les raisons, il faudra rappeler bien sûr que l'évolution des rapports matériels de production aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne est encore loin du stade où sera possible l'abolition du travail aliéné; il faudra rappeler également que la situation d' insularité politique qui a permis aux sociétés anglaise et américaine de connaître un développement atypique est finie et qu'en particulier les Etats-Unis sont devenus un des deux pôles principaux de l'équilibre mondial — c'est pourquoi ils se trouvent constamment soumis à une forte poussée à la centralisation et, si celle-ci n'a pas encore intéressé directement les structures de l'école, elle a toutefois, d'un côté, créé un appareil militaire et administratif immense et omniprésent, et de l'autre, a pesamment influé sur la société, en la rendant uniforme et nationaliste; mais, surtout, il faudra considérer que, même dans la période de plus grande splendeur de l'expérience libérale et démocratique de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, celle-ci n'a pu se développer que grâce à un accident de l' histoire: la position géographique privilégiée des deux pays.

C'est pourquoi les expériences anglaise et américaine n'ont pas acquis une signification historique universelle. Elles ont eu pour effet, historiquement, de dissimuler aux yeux du monde les contradictions qui empêchent l'humanité d'évoluer vers des formes de vie en société plus justes et plus humaines plutôt que de les mettre en évidence pour les faire éclater et en permettre le dépassement.

Du reste, ce caractère des expériences anglaise et américaine se manifeste par le type de politique extérieure qui en a permis la sauvegarde. En effet, si la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont pu le plus souvent se soustraire à la logique de la violence dans les rapports internationaux, ils n'ont pas pu pour autant se soustraire à la logique de la raison d' Etat: avec la différence qu' il s'est agi d'une raison d' Etat fondée beaucoup plus sur l'astuce et sur l' intrigue que sur la violence. Bien plus, ils n'ont pu, et l'Angleterre plus ostensiblement, préserver leur position privilégiée qu'aux dépens des autres, en alimentant leurs discordes de telle sorte qu'aucune des puissances continentales, chacune étant menacée directement par ses voisines territoriales, ne puisse mettre en péril la supériorité maritime, la prospérité et l' indépendance des puissances insulaires.

Grâce à cette politique égoïste, astucieuse et cynique, les puissances insulaires ont pu conserver longtemps la position privilégiée qui leur a permis d'éviter, au moins en partie, grâce à la prospérité rendue possible par leur puissance sur les mers et, par suite, par l'exploitation coloniale, la phase historique tragique de la lutte des classes, et de se donner, comme nous l'avons vu, un régime beaucoup plus démocratique, plus élastique et plus articulé que ceux des Etats du continent, dans le cadre duquel la société a pu adopter une structure formellement plus libre et plus pluraliste et a échappé à la contagion du nationalisme européen, au mois dans la forme virulente qu'il a prise sur le continent.

Mais les valeurs qui se sont manifestées dans les sociétés anglo-saxonnes n'ont pas de racines profondes. Et ce justement parce que leur développement a été dû à un accident de l'histoire et n'a pas été le résultat d'une lutte politique menée au nom de l' humanité toute entière. Cela signifie que les valeurs apparues dans les sociétés anglaise et américaine n'ont pas été des valeurs de tous les hommes et n'ont pas été conçues comme telles, mais comme des valeurs des Anglais et des Américains. Le type d' homme qu'elles ont produit est marqué par ces limites. Il n'est pas cosmopolite en puissance, il n'est donc pas complètement une personne. Et ce parce que les valeurs de la personnalité individuelle peuvent se développer seulement dans une perspective cosmopolite; parce que toute division arbitraire du genre humain, si elle est acceptée comme une division naturelle, fait apparaître une suite finie de stéréotypes au lieu d'un nombre infini de personnalités individuelles, unies seulement par le plus important des liens: la commune appartenance au genre humain.

C'est pourquoi les autonomies locales qui ont fleuri dans le passé et survivent encore aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ne correspondent pas à l'existence de vraies *communautés,* entendues au sens que nous avons défini précédemment. Et ce justement parce que, le bien-être et la liberté formelle qui ont déterminé l'évolution de la structure des sociétés anglo-saxonnes étant fondés sur un privilège historique, maintenu et exercé aux dépens du reste du monde, la valeur qui définit de vrais rapports de communauté — la reconnaissance de la commune humanité — est niée dans les rapports entre les communautés privilégiées et le reste du monde. La communauté, pour revenir à ce qui a été indiqué précédemment, peut exister seulement comme cellule d'une société cosmopolite, comme le pôle à l'opposé du cosmopolitisme.

Par conséquent, les pays anglo-saxons n'offrent que le masque institutionnel du pluralisme, sous lequel transparaît la réalité de

sociétés closes et uniformes, où il est inévitable que l'école reste très éloignée du modèle que nous avons esquissé.

Paradoxalement, les sociétés du continent européen, déchirées par la guerre et par la lutte des classes, out su exprimer, même si ce n'est que *in nuce*, un type d'homme plus universel, donc plus humain. Et ce, parce qu'en Europe s'est manifestée avec une évidence dramatique l'opposition irréductible existant entre la raison d' Etat — c'est-à-dire la division du monde en Etats souverains — et les idéaux de liberté, de démocratie et de justice sociale. Ce n'est pas par hasard que le socialisme internationaliste a pris naissance et s'est développé justement sur le continent européen.

* * *

A la lumière du jugement porté sur l'expérience de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, revenons au problème de la signification historique de la fondation de la Fédération européenne.

Au préalable, il est à noter que, dans l'ordre économique, l'unification politique de l' Europe est la condition nécessaire de l'application sur une grande échelle des procédés de l'automation, dont le succès suppose une intervention massive de l'Etat par ses commandes sur le marché, intervention que les faibles Etats nationaux sont loin d'être en mesure d'effectuer dans une mesure suffisante. Il est donc certain que la Fédération européenne donnerait une puissante impulsion à un changement profond du panorama social en Europe, consistant en la transformation en personnel technique d'une partie importante du prolétariat.

Dans l'ordre politique, la Fédération européenne, née sur la base du peuple des nations européennes, c'est-à-dire d'un peuple fédéral, sera un Etat fédéral authentique, dont les unités composantes — et les unités mineures qu'elles comprennent — seront dotées par conséquent d'une autonomie effective et d'une vie propre.

En particulier, en ce qui concerne l'école, la structure fédérale, qui fait de l'éducation, par définition, une compétence réservée aux Etats membres, assurera l' indépendance des différents systèmes éducatifs européens à l'égard du pouvoir central. Le monopole du pouvoir central sur l'école disparaissant, la raison fondamentale qui pousse aujourd' hui les Etats européens à maintenir l' institution de la valeur légale du diplôme, véritable pierre angulaire du système napoléonien, tombera elle aussi. Il est donc certain, sans qu' il soit possible de prévoir les détails de son développement, que l'école, dans l' Etat fédéral européen, évoluera, du point de vue institutionnel, vers des modèles semblables au modèle anglosaxon actuel.

Mais cette école prendra naissance et se développera dans un contexte social déjà modelé par le passé sur des formes beaucoup plus favorables que les formes américaines et anglaises. Le pluralisme de la société européenne, en effet, garanti par une longue histoire de séparation politique et par l'existence d' innombrables différences linguistiques, culturelles et de moœurs sera bien plus vivant et bien plus durable que le pluralisme superficiel de la société américaine et de la société anglaise, et donc aussi plus fortement résistant à une quelconque régression de type nationaliste et, en général, à un conditionnement quelconque par le pouvoir central.

Mais ces considérations préliminaires, bien qu'importantes, ne sont pas l'essentiel. Pour voir vraiment ce que serait la signification historique et les contenus de valeur de cette transformation, il est nécessaire de passer à un second ordre de considérations. C'est ici le point fondamental où l'expérience européenne différera radicalement de l'expérience américaine (et on pourrait répéter le discours, *mutatis mutandis,* pour l'expérience anglaise). La fondation de la fédération américaine a été le produit de circonstances fortuites et particulières à la situation géographique, politique, économique et sociale des treize colonies américaines. En outre, elle a pris naissance sur un terrain social beaucoup moins profondément diversifié, du point de vue de la langue, de la culture, des traditions, que la société européenne aujourd'hui.

La Fédération européenne au contraire sera l'exemple de la transformation institutionnelle nécessaire au gouvernement démocratique d'une société moderne, caractérisée, à cause de l'évolution du mode de production, par des aires d' interdépendance des rapports humains de plus en plus vastes, et ce, grâce au dépassement de l' idée de nation comme base nécessaire de l'organisation du pouvoir politique. Autrement dit, la fondation de la Fédération européenne sera le premier exemple de contrôle politique démocratique du cours supranational de l' histoire mondiale, c'est-à-dire d'un processus qui se manifeste en Europe aujourd' hui sous une forme aiguë, mais qui intéresse dès maintenant, et est destiné à intéresser de plus en plus l'humanité toute entière. C'est pourquoi la Fédération européenne aura une signification historique universelle et non pas limitée à l'espace directement intéressé. Elle sera la préfiguration de la fédération mondiale.

La signification historique universelle de la Fédération européenne est déjà visible dans le rôle objectivement anti-impérialiste et anticolonialiste qu'elle assumera automatiquement, en naissant,

dans l'équilibre mondial. Impérialisme et colonialisme d'un côté et fédéralisme de l'autre sont les deux seules formules politiques qui puissent permettre le contrôle politique de la phase supranationale actuelle du cours de l' histoire. La formule impérialiste et colonialiste serait battue par la naissance de la Fédération européenne, qui romprait le monopole de pouvoir américano-soviétique et serait en mesure de faire une politique responsable à l'égard des pays du Tiers monde, leur permettant d'échapper à la spirale du sous-développement et les mettant ainsi en condition d'évoluer vers des formes d' intégration de plus en plus profondes et, par conséquent, vers une indépendance effective et pas seulement nominale, prémisse indispensable à la création d'une fédération mondiale qui peut prendre naissance seulement comme un pacte entre peuples également libres et civilisés.

Mais surtout, la Fédération européenne portera en soi une contradiction grosse de développements futurs, qui en fera un élément dynamique et progressif dans la prochaine phase du cours de l' histoire. Sa fondation — nous l'avons déjà souligné — ne sera pas, comme la fondation de la fédération américaine, un expédient pour régler une situation de crise particulière à un espace spécifique en marge de l'équilibre mondial, mais le dépassement conscient de l' Etat national, c'est-à-dire du principe d'après lequel l' Etat doit nécessairement coïncider avec la nation.

La Fédération européenne ne se justifiera donc pas, en naissant, comme l' Etat des Européens, mais seulement sur la base d'un principe négatif: précisément la négation de la nation comme base de l'organisation politique de l' humanité. Elle se présentera, par conséquent, avec un caractère qui, tout en étant lié à la forme de l' Etat fédéral, était resté caché dans l'expérience américaine: celui d'être une forme ouverte à tous les peuples du monde, par rapport à laquelle *toute délimitation territoriale constitue une négation de son principe.* D'autre part, les réalités de l'équilibre mondial ne permettent pas aujourd' hui de considérer la fédération mondiale comme un objectif politique immédiat. La fédération prendra donc naissance comme fédération régionale, et sera destinée à le rester longtemps. Elle devra obéir aux impératifs d'une raison d' Etat, bien que plus progressive dans l'ensemble; elle aura une politique d' influence, bien que plus évolutive dans l'ensemble; à l' intérieur, les rapports de domination ne seront pas abolis, même s' ils sont plus humains. *Mais le pouvoir politique n'aura dans ses mains aucun instrument idéologique d'une efficacité comparable à celle de l'idéologie nationale pour justifier la guerre, la domination et l'exploitation.*

L' Etat national, fondé sur le principe de la coïncidence nécessaire de l' Etat et de la nation, est une formule politique accomplie. Elle fournit au pouvoir tous les instruments idéologiques nécessaires pour justifier l' inégalité entre les hommes, l'égoïsme national, la guerre et l'exploitation. L' Etat fédéral au contraire, dans la mesure où il est limité à une région du monde, est une formule politique imparfaite. Limitée dans l'espace, elle ne peut pas éliminer l' inégalité entre les hommes, l'égoïsme, la guerre et l'exploitation, mais, née en opposition au nationalisme et à la fermeture, elle ne peut pas les justifier. C'est une formule politique faible et contradictoire parce qu'en se réalisant, elle nie son principe.

Mais cela signifie qu'elle est une formule évolutive, parce que la contradiction qui la mine est le moteur qui l'empêche de se cristalliser, qui la rend instable tant que le cosmopolitisme qui constitue son principe ne s'est pas réalisé dans la fédération mondiale.

Ces considérations sont à notre avis d'extrême importance pour comprendre quels contenus la société européenne sera en mesure d'exprimer, quelles valeurs s'y manifesteront. Elles nous permettent de comprendre que, sous cet angle, la société européenne se situera aux antipodes de la société américaine non seulement parce qu'elle est passée par l'expérience socialiste que la société américaine n'a pas connue; non seulement parce que le pluralisme de la société européenne sera, comme nous l'avons vu, bien plus riche et bien plus enraciné que le pluralisme, factice, de la société américaine; mais aussi, et surtout, parce que, la naissance de la Fédération européenne étant objectivement qualifiée dans son aspect de valeur par le dépassement de l' Etat national et donc de la division du monde en Etats souverains, elle déchaînera des comportements sociaux orientés par rapport à la valeur du cosmopolitisme, lesquels, se trouvant frustrés par la réalité de la politique européenne, constitueront un ferment permanent d'opposition, un rappel permanent des valeurs, une mauvaise conscience permanente des hommes politiques européens. Ces comportements seront le sel de la société européenne et maintiendront vivante la signification de valeur que la fondation de la Fédération européenne aura eue objectivement pour le reste du monde. *C'est pourquoi les fédéralistes seront les premiers à passer à l'opposition sur cette plate-forme après l'unification de l' Europe.*

La pointe de cette opposition dans le cadre de la Fédération européenne sera naturellement les jeunes, plus sensibles aux contradictions entre les valeurs et les faits parce que décrochés dans

une large mesure du conditionnement exercé par les intérêts. L'école sera donc naturellement le milieu, dans la société, où la conscience de la signification universelle de la révolution fédéraliste sera plus aiguë et la lutte pour l'affirmation concrète de la valeur du cosmopolitisme et contre toute tendance à la régression vers le nationalisme et la centralisation plus forte. Et ce sera justement la lutte pour ces valeurs qui garantira le développement d'une véritable école démocratique.

Une étude approfondie des données de fond du problème de l'école ne permet pas de découvrir d'autre perspective d'évolution que la lutte pour la Fédération européenne. La refuser, sous prétexte qu'elle ne réalise pas encore le passage définitif du règne de la nécessité au règne de la liberté, est réactionnaire comme toutes les fuites en avant. Et c'est profondément antimarxiste, parce que cela ne tient pas compte de la vérité, mise en lumière par Marx, que « les hommes font eux-mêmes leur histoire, mais pas suivant leur arbitraire, pas dans des circonstances qu' ils choisissent eux-mêmes, mais bien dans des circonstances en face desquelles ils se trouvent déjà, qu'ils reçoivent en héritage du passé ». Et, s' il est vrai qu' il y'a une façon d'être réactionnaire qui consiste à oublier les valeurs, il est tout aussi vrai qu' il y en a une autre qui consiste à refuser de tenir compte des données objectives de la réalité qu'on est en train de vivre.

Pour un système européen de réserve *

A. JOZZO - A. MOSCONI

Les accords stipulés au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à Bretton Woods, ont donné naissance à un système monétaire international intégré, basé sur l'adoption de taux de change fixes entre les monnaies émises par les Etats adhérents au Fonds Monétaire International.

Le système ainsi créé a pris place parmi les mesures destinées à mettre en pratique les principes de collaboration entre Etats, réaction directe aux précédentes expériences de tension dans les rapports internationaux qui avaient conduit, dans l'espace d'une vingtaine d'années, à deux immenses catastrophes.

La dimension mondiale de cette collaboration s'est immédiatement heurtée au rigide équilibre bipolaire né de la dissolution des Etats européens dans l'un ou l'autre bloc, formés autour de la puissance continentale dominante américaine ou russe.

Des processus d'intégration économique et politique n'ont donc pu être tentés et réalisés qu'à l'intérieur de chaque bloc. Dans ce cadre l'intégration monétaire réalisée, dans la zone d'influence américaine, au moyen du *gold-exchange-standard,* a été un instrument indispensable de la politique d'intégration économique et d'expansion du commerce international qu'on entendait opposer au protectionnisme et à l'autarcie de l'avant-guerre.

A la base du *gold-exchange-standard* on trouve institués, à côté de l'or, comme moyens de règlement des transactions inter-

---

* Cet essai sera présenté à titre de document introductif à la rencontre sur ce même thème organisée par le Centre d'Etudes fédéralistes de Turin.

nationales, les monnaies émises par certains Etats, assimilables à l'or parce que convertibles sur demande en métal précieux selon des rapports rigoureusement établis. La monnaie d'un Etat ne devient par conséquent la source d'une liquidité internationale et ne joue le rôle de monnaie de réserve que dans la mesure où la stabilité dans le temps du rapport de conversion permet d'accorder crédibilité à la promesse de sa convertibilité en or. Un ou plusieurs Etats assument la fonction de «débiteurs» pour les quantités de monnaie introduites dans le marché mondial et sont admis comme tels par les pays restants qui, en accumulant ces devises parmi leurs réserves, au lieu de l'or, deviennent des «créanciers».

L'Etat qui frappe de la monnaie de réserve doit donc avoir la confiance des autres pays. Il doit avoir un système économique fort en mesure de réaliser des rythmes de développement élevés, et qui ne soit pas de surcroît sujet à des crises graves, il doit offrir une certaine stabilité politique pour inspirer confiance quant au respect de ses propres engagements et il doit bénéficier d'une autonomie politique suffisante pour garantir que ses options ne seront pas influencées par d'autres puissances.

Après la deuxième guerre mondiale, seuls les Etats-Unis ont été capables de réaliser les conditions qui viennent d'être définies et le système monétaire international s'est construit sur la valeur d'*ersatz* du dollar, accepté au côté de l'or. Le rôle collatéral de la livre sterling comme monnaie de réserve a été détruit au cours des innombrables crises de crédibilité du système qui se sont succédées avec une intensité et une fréquence croissantes et qui trouvent leur origine profonde dans le mauvais fonctionnement des mécanismes de correction des déséquilibres instaurés à Bretton Woods. Le déclin de la livre a rendu moins inébranlable, aux yeux de la spéculation internationale, le bastion du dollar. Il en est résulté une période d'instabilité monétaire sans précédent qui a vu les principales monnaies européennes sans défense devant les attaques massives des spéculateurs et incapables de faire face à la panique s'insinuant dans les rangs des épargnants.

Le dollar et l'or, mais le dollar surtout, constituent donc la composante fondamentale de la liquidité internationale, bien qu'existent à leurs côtés, où elles remplissent un rôle de plus en plus important, d'autres sources de liquidité comme par exemple le crédit du F.M.I. et les accords entre les Banques centrales.

Les questions relatives aux paiements internationaux et au besoin de réserves sont essentiellement au nombre de deux: l'une d'ordre quantitatif, relative à l'insuffisance de la liquidité internationale au regard du développement du commerce mondial (et principalement surtout au regard du développement potentiel que

pourraient amener de plus rationnelles méthodes de création de la liquidité); l'autre d'ordre qualitatif indissolublement liée à la distribution des moyens de paiement entre les différents pays.

La création d'une liquidité supplémentaire ne soulèverait pas de problèmes insolubles si elle était l'œuvre d'un mécanisme neutre, c'est-à-dire laissant intacte la distribution. Quant aux autres projets, seuls ceux qui comporteraient d'une manière ou d'une autre une redistribution plus ou moins importante des réserves seraient dignes d'intérêt, mais ils s'accompagneraient d'implications politiques bien plus complexes.

A l'heure actuelle, les sources qui permettent d'accroître la liquidité internationale — sans parler de l'ouverture projetée des droits de tirage spéciaux — sont essentiellement celles qui permettent d'accroître les disponibilités d'or pour les usages monétaires et d'augmenter les dollars en circulation hors des Etats-Unis. Ces mesures sont de toute évidence influencées par des facteurs incontrôlables, comme la politique des pays producteurs de métal jaune, les caprices de la thésaurisation privée, le déficit de la balance des paiements américaine et la tendance des pays excédentaires à accumuler des dollars dans leurs réserves.

Aucun automatisme (si jamais il y en eût un qui ne fût pas le choix d'une précise volonté politique ou la résultante de rapports de force concrets) ne garantit que ces sources de liquidité suffisent à satisfaire les exigences dérivant de la multiplication des échanges dans le monde. Aucune déclaration de foi ne suffit à conjurer le péril de résurgences protectionnistes qui pourraient être provoquées par le manque de moyens de réserve et par l'emballement des mécanismes mis en action pour y parer. Aucune parole d'honneur, de n'importe quel président des Etats-Unis, ne peut empêcher les banquiers du Vieux Continent de réclamer la conversion en or des dollars qu'ils possèdent quand leur confiance dans l'équivalence dollar-or s'évanouit (fait qui s'est ponctuellement vérifié après la suspension de la convertibilité le 18 mars 1968).

Si le dollar est au centre d'un système construit sur la confiance en la puissance la plus forte, l'hypothèse d'un retour à l'étalon-or et l'hypothèse d'une adoption généralisée d'instruments de crédits de réserve reflètent respectivement l'absence totale de confiance en un monde politiquement divisé en unités indépendantes et la confiance mutuelle la plus grande en un monde qui a déjà réussi à constituer une première expression de la Fédération mondiale (ou tout au moins atlantique).

La crise du *gold-exchange-standard* est donc une crise du dollar puisque c'est la seule monnaie internationale universelle-

ment employée et acceptée sans limites, capable à elle seule de financer les échanges mondiaux, de constituer les réserves des Pays occidentaux et de permettre aux Etats-Unis un « déficit sans douleurs » permanent.

Et c'est, avant tout, une crise de l'hégémonie américaine. Depuis quelques temps déjà, le *gold-exchange-standard* financier s'est transformé en un *gold-exchange-standard* politique, régi par un *gentlemen's agreement* qui engageait les Pays européens à ne pas demander la conversion en or de leurs dollars. Ce consentement tacite reflétaît cependant la situation du *dollar gap*. Aujourd'hui l'Europe connaît une expérience différente et elle n'est plus disposée à accorder aux Etats-Unis un crédit illimité et dénué de toute possibilité réelle de contrôle politique. Le déficit de la balance des paiements américaine a ébranlé la confiance dont jouissait le dollar, ce qui a provoqué des demandes massives de conversion en or.

Le redressement de la balance des paiements des Etats-Unis, en raison du rôle de monnaie-clé du dollar, soustrairait au monde d'autre part une de ses principales sources de liquidité en provoquant, selon toute probabilité, une grave déflation.

On doit considérer comme risquée et politiquement inacceptable une situation où les autorités monétaires et politiques des Etats-Unis ont la tâche de garantir non seulement l'équilibre monétaire intérieur mais aussi l'équilibre monétaire international. Parmi les distorsions qui en découlent, celle qui a pour protagonistes les investissements américains en Europe revêt une importance particulière. La création du Marché commun a détourné les capitaux qui affluaient en Angleterre pour les diriger vers les pays de la Communauté qui, par suite de leur processus d'intégration, offraient de plus grandes perspectives de développement. La C.E.E. cependant, économiquement interdépendante, n'a pas su se donner une structure politique unitaire. C'est ce qui a empêché et ce qui empêche un rajustement rapide de la capacité productive européenne par rapport à la capacité américaine, et ce qui a procuré aux industries d'outre-Atlantique l'occasion, que les pays européens se refusent avec le maintien des obstacles dressés par les Etats souverains, de choisir librement la localisation de leurs investissements en Europe, terre de conquête.

Pour chercher une issue à cette impasse, des thèses nombreuses et contrastées sont soutenues avec passion. Mais même lorsqu'elles sont exposées sur un plan purement théorique, elles dissimulent mal l'intention de leurs auteurs de couvrir des intérêts nationaux spécifiques. Un seul trait toutefois leur est commun: chacune d'elle méconnaît implicitement le rôle nouveau que l'Europe pourrait jouer. Le Vieux Continent acceptera donc, en l'absence d'un réveil soudain des consciences et de la volonté politique, que la non lointaine réforme du système monétaire international constitue la dernière expérience, amère autant qu'inutile, de son déclin. Peut-être certains pays européens s'en sortiront-ils tandis que d'autres perdront? Ce qui est certain, c'est que l'Europe, dans son ensemble, sera battue.

Il suffit d'un rapide examen des différentes solutions proposées pour y reconnaître un même défaut.

L'introduction de taux de change variables peut temporairement remplacer la dévaluation définitive de certaines monnaies, mais un système où toutes les monnaies seraient libres de disposer de grandes marges de fluctuation n'aurait aucune chance de survivre longuement et aboutirait bien vite à un régime de changes fixes.

Puisqu'il est impensable d'opérer dans un marché où n'existerait aucun point de repère fixe, tôt ou tard on serait amené à stipuler des accords pour lier les cours de change à une ou plusieurs monnaies présumées relativement stables. D'autre part des ententes régionales, comme le Marché commun, ne dureraient pas un seul jour en régime de taux de change entièrement flexibles pour leur monnaie respective. Ce n'est qu'en considérant l'Europe comme une unité politique dotée de gestion commune des réserves qu'on peut saisir les aspects concrets d'une telle solution, qui pourrait mener à un système de change flexibles entre deux blocs gigantesques: la zone dollar et la zone européenne.

La thèse même de M. Rueff n'est pas sans présenter des arguments valables et des aspects convaincants. La réévaluation du prix de l'or permettrait de se débarrasser d'une grande part des dollars et des livres sterling détenus dans les réserves.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne devraient en effet transférer une partie de l'augmentation de la valeur nominale de leurs stocks d'or respectifs au paiement immédiat en or des dollars et des livres sterling possédés par les Banques centrales. Les pays ayant de l'or et n'ayant pas de dettes à payer pourraient offrir à la Grande-Bretagne un prêt à long terme égal au montant du déficit de la livre. Les critiques que soulève ce projet sont très sérieuses, aussi bien sous l'aspect quantitatif (effets inflationnistes) que qualitatif (redistribution des réserves).

Il y a encore les plans fondés sur la création « ex nihilo » de ressources monétaires nouvelles comme le plan Bernstein et le plus ambitieux plan Triffin, ce dernier constituant le but vers lequel tendre à longue échéance, la porte ouverte sur l'avenir.

Le professeur Triffin, père spirituel des droits de tirage spéciaux, propose que les excédents des balances des paiements soient transformés en dépôts garantis, au Fonds Monétaire International.

Cette institution devrait avoir le pouvoir de décider du financement ou non des déficits internationaux des pays adhérents. Le crédit, naturellement, ne serait pas automatique mais sélectif: il ne permettrait pas la permanence de déficits imputables à l'imprévoyance de la politique de certains gouvernements. Un maximum devrait en outre être fixé pour empêcher l'accumulation des dépôts, afin d'obliger les pays excédentaires à coopérer à la correction des déséquilibres persistants au moyen de mesures appropriées de politique intérieure ou d'une variation de la parité de leur monnaie.

Cette proposition rappelle le vieux plan Triffin à long terme qui entendait transformer le F.M.I. en banque des Banques centrales. Cette solution devrait obligatoirement être la solution définitive du problème posé à l'origine par le manque de monnaie commune et d'un dispositif de contrôle commun. En un monde de souverainetés distinctes on doit voir le défaut de réalisme politique d'une telle solution, qui serait pourtant la meilleure du point de vue théorique. Le plan Triffin, comme but idéal, ne doit jamais cesser d'inspirer l'action. Les choix qui sont à accomplir aujourd'hui ne doivent pas barrer la route de l'objectif final. Ils doivent, au contraire, en faciliter et en anticiper la réalisation.

Il est donc urgent et actuel, en termes de possibilités politiques réeelles, de penser à quelque forme de plan Triffin pour l'Europe. Il s'agit de constituer une banque des Banques centrales européennes à laquelle serait confiée la gestion des réserves déposées par les pays membres. Cet organisme, qui ne devrait évidemment pas courir le risque de se trouver paralysé par des règlements instituant l'unanimité pour ses décisions, aurait le pouvoir de financer les déséquilibres extérieurs des pays membres. La vieille objection, prévue d'avance, qui consiste à dire que le le plan entraînerait fatalement le renoncement aux souverainetés nationales, ne peut pas même être prise en considération. Tant il est évident que, dans le domaine monétaire, la pire abdication est déjà advenue: en faveur de mécanismes aveugles et irrationnels.

En Europe, la nécessité de renforcer la coopération monétaire trouve une ultérieure raison d'être dans le processus d'intégration économique qui est déjà à un stade avancé, surtout dans le cadre du Marché commun.

Ce processus a profondément modifié les structures agricoles où il a institué un système qui exige une coordination très poussée. La politique agricole commune a, comme fondement, la

fixation de prix uniques pour les diverses catégories de produits; une agitation monétaire bouleverserait complètement les structures actuelles, imposant un choix draconien entre: accepter des variations automatiques pour les prix agricoles, même pour les productions intérieures, ou engager de nouveaux pourparlers extrêmement difficiles, qui ne manqueraient d'ailleurs pas d'amener la paralysie des mécanismes chargés des prix.

D'autre part une profonde intégration au niveau des structures productives constitue la base solide d'une politique monétaire commune, puisqu'elle permet d'établir une solidarité réelle des monnaies, moyennant la création d'organismes qui concourront à l'unification monétaire.

Il faut souligner que cette unification ne doit pas nécessairement se traduire par l'apparition d'une monnaie unique. Le véritable problème à affronter et à résoudre, devant lequel la monnaie unique n'est qu'une simple question de mot, c'est l'introduction de rapports fixes entre les différents monnaies; l'unification monétaire pourra se dire conclue quand on parviendra à une situation où la possibilité de variations autonomes dans les rapports de change sera exclue et quand la possibilité de variations vis-à-vis de valeurs extérieures à la zone intégrée sera attribuée à un système des Banques centrales.

Ce système, comme tout le monde le sait, ne peut se définir qu'en présence d'une situation dans laquelle tous les pouvoirs concernant la gestion des réserves sont confiés à un organisme unitaire. La politique monétaire est de plus, aujourd'hui, l'un des principaux instruments de la politique économique; elle est l'un des pivots, et peut-être le principal, des interventions conjoncturelles; elle influence profondément les décisions faisant partie d'une programmation économique et elle assume une importance notable jusque dans la politique étrangère d'un Etat. Il suffit de penser aux implications politiques connexes à toute demande de convertir des dollars en or (qui pourrait, par exemple, être invoquée pour refuser de financer l'intervention américaine dans le Sud-Est asiatique décidée sans que les Pays européens puissent donner leur avis). Il suffit de penser, au contraire, en évoquant un autre événement historique, à la menace américaine de convertir ses propres disponibilités de livres et de francs aux temps de l'expédition de Suez.

Si la gestion de la politique monétaire comporte des pouvoirs aussi étendus, on ne peut évidemment pas concevoir le transfert d'attributions, qui mettent en jeu les perspectives économiques et sociales de plusieurs millions de citoyens, à un organisme technocratique échappant à tout contrôle populaire et par

cela même destiné à rester étranger à la réalité sociale pour laquelle il est censé agir. Il faut résoudre ce rapport selon les expériences qu'ont connues les pays démocratiques avec la coordination des activités de la Banque centrale et des pouvoirs politiques; il est possible de cette façon de respecter les garanties démocratiques nécessaires et indispensables et de faire émerger les lignes d'une politique économique dans le cadre de laquelle la gestion monétaire pourra s'effectuer.

Le renforcement de la coopération monétaire — comme support à la relance de l'intégration économique et apport efficient aux problèmes monétaires mondiaux — et l'institution d'organismes politiques communs ne sont pas, en Europe, deux étapes du processus d'intégration mais deux aspects différents de ce phénomène puisqu'il est impensable pour les Etats actuels d'abandonner leur souveraineté dans le domaine monétaire sans que ne soit d'abord dépassée leur souveraineté dans le domaine politique.

Il faut tracer clairement les lignes d'une possible intervention européenne dans la crise des rapports monétaires, en énonçant les perspectives d'action d'une monnaie européenne dans le sens qui vient d'être indiqué, et en accompagnant cette solution d'une action destinée à créer les institutions politiques communes correspondantes.

Il n'est pas indispensable, ni peut-être possible, de prendre d'un seul coup les mesures nécessaires: il convient de discerner les lignes d'action à long terme et d'engager les premiers pas dans la direction fixée.

Les propositions de la Commission européenne pour coordonner les politiques monétaires et pour éliminer les actuelles marges de fluctuation journalière des changes autour de parités déclarées constituent certainement un acheminement obligatoire et urgent dans la direction juste, surtout si l'horizon européen s'élargit au-delà de la petite Europe des Six. Le chemin mènerait à une impasse cependant, comme l'expérience l'a déjà montré, s'il n'était parcouru en vue d'une relance du processus d'unification politique, solidement appuyé sur le triomphe des institutions démocratiques au niveau européen et d'abord sur l'existence d'un Parlement qui serait l'expression directe et vive des espoirs légitimes du peuple européen.

Les livres

SUR L'ETHNISME

FRANÇOIS FONTAN, *La Nation occitane, ses frontières, ses régions.* Ed. Librairie occitane, Bagnols-sur-Cèze, 1969.

GUY HERAUD, *Qu'est-ce que l'ethnisme?* Ed. I.J.D., Nalinnes-lez-Charleroi, 1967.

Je viens de lire, avec toute l'attention qu'il mérite, cet opuscule de François Fontan. Aucun doute: il sera utile, dans la mesure où, sur un très grand nombre de points, il fixe avec certitude les limites entre la langue occitane et le français, l'italien, etc... Une carte, très lisible, illustre bien le propos de l'auteur.

Mais, en supposant qu'on admette la thèse fondamentale de Fontan, que la langue « est le seul critère objectif précis possible » pour déterminer une ethnie, il sera difficile d'admettre aussi que doivent être considérées comme occitanes des communes, voire des « pays » où l'occitan s'est éteint depuis une ou plusieurs générations. Je ne crois pas que mon occitanisme, ma détermination politique occitane puissent être mis en doute. Je n'en suis donc que plus à l'aise pour affirmer que suivre à la lettre les principes définis par Fontan dans les premières pages de son opuscule ne pourrait mener qu'à des rivalités, des massacres et des catastrophes. C'est sur les réalités présentes que doit se fonder l'ethnisme, non sur ce qui a été et qu'on aimerait voir renaître. Fontan le sait, d'ailleurs, lorsqu'il écrit qu'on ne peut « remonter indéfiniment le cours des âges ». Oui, mais où s'établit la limite?

Ce que Fontan dit à ce sujet (1) est si imprécis que je n'en suis pas éclairé.

J'ajouterai ceci: que si je suis bien persuadé que l'ethnie constitue la nation de base, la nation primaire au sens défini par Lafont, je ne crois pas que la langue constitue l'unique critère (cf. la Bretagne — et le problème du sous-développement occitan disparaîtrait-il s'il n'y avait plus un seul occitanophone?) et je ne vois pas non plus pourquoi à chaque ethnie devrait forcément correspondre un Etat et n'en correspondre qu'un seul. Qu'il y ait des Etats pluri-nationaux, pluri-ethniques ne me choque pas. J'ai horreur des corsets, et je ne pense pas que l'évolution actuelle de l'humanité vienne me contredire sérieusement. Ce qui me choque, c'est l'injustice, c'est qu'il y ait des ethnies dominatrices et d'autres dominées: état de choses lié à la division de l'humanité entre Etats disposant de la panoplie complète de la souveraineté, et qu'on changera bien plus en rognant cette souveraineté qu'en suscitant de nouveaux Etats-nations totalitaristes.

S'il apparaît que, pour que les Occitans aient droit à l'existence, ils doivent se forger un Etat-nation classique, je m'y résignerai. Mais l'aspiration à l'existence d'un Etat occitan, ou de plusieurs, gagnerait à s'insérer délibérément dans le courant qui porte à la création de la Fédération européenne et, bien entendu, d'une Fédération mondiale. Ce pourrait être l'occasion de brûler une étape, de faire preuve de maturité politique et d'éviter les malheurs inhérents à tout nationalisme. Et dans le contexte européen (je ne parle pas de *cette* Europe) quelle importance y aurait-il vraiment à ce que des zones marginales occitanes soient inclues dans un Etat voisin, ou des zones marginales françaises inclues dans un Etat occitan?

Lorsque Fontan dit que «on doit entendre par indépendance: non-domination politique, non-exploitation économique, non-assimilation culturelle, non-invasion démographique », qui ne souscrirait à ces précisions? Mais la véritable indépendance, celle à

(1) « La délimitation entre les ethnies doit se faire en fonction de la langue indigène actuelle de chaque territoire; on doit entendre langue indigène dans un sens relatif, c'est-à-dire la langue parlée le plus anciennement et sans discontinuité par la population stable du territoire. Ce principe doit cependant admettre plusieurs corrections importantes: 1) un territoire dont l'appartenance linguistique a changé au cours des siècles doit être restitué; cette règle semble nécessaire car d'une part remonter indéfiniment le cours des âges aboutirait à rendre toute solution impossible, et d'autre part accepter purement et simplement la situation actuelle serait une injuste consécration d'un impérialisme en cours . . . 2) Les îlots linguistiques, même anciens, ne peuvent être pris en considération » (p. 2).

laquelle Fontan aspire pour chaque ethnie, ne sera obtenue et maintenue que par la Fédération mondiale, et on n'y parviendra pas par la simple et facile évocation d'un monde où tous les impérialismes, les maxis et les minis, s'évanouiraient — comment? —, où toutes les ethnies rentreraient sagement dans leur lit — sous quelle impulsion? par quelle contrainte? — et où les aliénations prendraient fin comme sur un coup de baguette magique. Proclamer que « la paix et la collaboration internationales peuvent être assurées: a) soit par des accords étroits entre ethnies souveraines (solution confédérale), b) soit par une fédération mondiale des ethnies, si les limitations de souveraineté sont égales pour chaque nation », c'est parler de la paix sans savoir ce qu'elle est et parler de fédération comme on parlerait d'autre chose.

Ce n'est pas de mots et encore de mots dont nous avons besoin, nous Occitans, Européens, futurs citoyens du monde. C'est — et je reprends ces termes à Rossolillo (2) — d'une *praxis révolutionnaire,* sans laquelle « ne reste que l'utopie stupide et réactionnaire des voies nationales au Paradis ».

Il me plaît de retrouver une critique semblable dans *l'Europe des ethnies* de Guy Héraud (3), et de le voir reprendre et approfondir divers thèmes de cet ouvrage déjà ancien dans son *Qu'est-ce que l'ethnisme?* Ce bréviaire définit ce qu'il faut entendre par science ethnique, explique ce qu'est une ethnie, comment elle se définit, quels sont les rapports entre la langue et l'ethnotype, sous l'action de quels facteurs et de quelle manière les ethnies évoluent, quelles sont les aliénations qu'engendre l'antagonisme ethnique, comment enfin ce dernier se résout. Essayant de dégager les grandes lignes de l'ethnisme normateur, Héraud débouche sur le fédéralisme. « Ethnisme et fédéralisme forment un couple solidaire ».

(2) *Le Fédéraliste*, XI[e] année, n. 1, mai 1969, p. 22.

(3) « Quant à la négation du fédéralisme, elle repose sur l'illusion généreuse de nations faites par nature pour s'entendre et se respecter. L'élimination de toute structure fédérale apporterait aux ethnies l'indépendance parfaite, absolue. Mais cette vue suppose une humanité angélique . . . En outre, fût-elle pratiquement réalisable, l'indépendance absolue des ethnies contreviendrait à l'unité du fait humain . . . L'humanité, diverse, se présente aussi comme un « tout ». Il en résulte que, si fondées qu'elles apparaissent, les libertés individuelles et les autonomies communautaires ne sauraient entamer la nécessité d'une organisation commune au niveau des continents et au niveau suprême du monde unifié ». (*L'Europe des ethnies,* éd. Presses d'Europe, Paris, 1963).

Malgré tout ce qui m'entraîne à souscrire à pareille formule — je n'oublie pas les attendus qui la justifient —, j'ai le sentiment qu'elle prête encore à la discussion, qu'elle est aussi contestable que tout autre apparentement du fédéralisme, par exemple avec le socialisme. Non qu'il s'agisse là de billevesées . . . Mais tout ce qui tend à assimiler le fédéralisme à autre chose, à le diluer en quelque sorte dans ce qui, en effet, voisine avec lui, risque à la fois de nous empêcher de mener le combat avec les armes convenables et d'en détourner des esprits que rebutent de trop rapides amalgames.

Cette réserve ne m'empêche pas d'affirmer le plaisir que j'ai pris à lire ces pages claires et ordonnées, d'autant plus que Guy Héraud a le sens des formules qui font mouche et qui emportent l'adhésion. Je me contenterai d'en citer deux:

« Il est assurément plus confortable d'étudier l'Amok malais que l'agressivité chez le peuple allemand; on encourt moins de réprobation à décrire la susceptibilité des Kwakiutl qu'à examiner la vanité nationale des Français ».

« La négation des ethnies n'est souvent que le soutien des positions de force et des impérialismes établis ».

b. l.

Documents du XII[e] Congrès du Mouvement Fédéraliste Européen*

Nous publions ci-dessous les textes autour desquels s'est articulée la discussion politique du XII[e] Congrès du M.F.E.: le projet de motion Albertini-Fuchs, celui qui a été présenté par Spinelli (et signé par plusieurs autres congressistes), la motion politique finale, deux motions votées par les jeunes du Mouvement et aussi une résolution approuvée par le nouveau Comité central.

PROJET DE MOTION ALBERTINI - FUCHS

A l'heure où de plus en plus clairement les classes politiques nationales font la preuve de leur impuissance face aux problèmes internes et externes qu'elles ont à résoudre, le Mouvement Fédéraliste Européen estime qu'il doit plus que jamais s'appuyer sur les masses qui réclament une société différente.

Le M.F.E. rapelle qu'il se bat pour une société européenne fondée sur le fédéralisme, c'est-à-dire:

— la reconnaissance de toutes les collectivités humaines (territoriales, économiques, sociales, culturelles . . .);

— l'autonomie de ces collectivités conservant à chaque niveau le maximum de pouvoir compatible avec l'organisation de l'ensemble;

* Le XII[e] Congrès du M.F.E. a eu lieu à Trieste du 10 au 13 avril 1969.

— la démocratie à l'intérieur de ces collectivités fonctionnant en autogestion à chaque niveau;

— la délégation successive de pouvoirs par les collectivités de base aux collectivités de plus en plus larges, la base gardant un contrôle constant des pouvoirs délégués.

Concrètement, ces choix signifient que le M.F.E. se sent aujourd'hui solidaire des citoyens, étudiants, travailleurs . . . qui se battent sur les mots d'ordre d'autonomie des collectivités régionales ou communales, d'autogestion dans l'université ou l'entreprise.

Mais le M.F.E. réaffirme solennellement qu'il n'y a plus aujourd'hui de mutation possible de nos sociétés nationales, enfermées dans un cadre étatique trop étroit. Pour développer la lutte sociale il faut abattre les pouvoirs nationaux qui divisent les Européens en camps opposés. Et cela est possible étant donné l'inadéquation actuelle des Etats.

Les Etats européens sont incapables d'établir des rapports d'égalité avec les U.S.A., de s'opposer à la prépondérance économique des Américains dans le Marché commun, de se battre pour la liberté de la Grèce, de la Tchécoslovaquie, de l'Espagne, du Portugal, de faire coïncider, à long terme, la politique d'ouverture vers les pays de l'Est européen avec le processus d'intégration fédérale de l'ensemble de l'Europe au service d'un équilibre mondial évolutif et de la promotion sociale du Tiers-monde.

Les Etats de la Communauté sont incapables d'étendre dès maintenant la Communauté à la Grande-Bretagne ou à d'autres pays prêts à en faire partie, de faire évoluer l'union douanière vers une véritable union économique et de la mener vers des fins sociales par une planification européenne adéquate. Les fondateurs de la Communauté savaient que pour affronter les problèmes de l'union économique il fallait un pouvoir européen plus fort qu'au départ, et c'est pourquoi ils avaient conçu l'article 138 prévoyant l'élection directe du Parlement européen. Mais les Etats, reprenant le dessus sur la Communauté, en ont empêché la démocratisation, le renforcement et l'extension.

Ayant conservé sur le plan politique une souveraineté de plus en plus dérisoire, qui les asservit aux grandes puissances, au capitalisme américain et à l'européen, les Etats nationaux s'écartent de la démocratie et s'engagent dans la voie de la contestation extra-parlementaire et de l'involution autoritaire. Enfermés encore dans les Etats, les partis sont victimes de leur dégénérescence et les citoyens se détachent de plus en plus de l'Etat.

Pour surmonter la crise politique et établir le cadre de la lutte sociale, il n'est en ce moment qu'une voie: obliger les partis et les électeurs à sortir du cadre des Etats, faire élire le Parlement, mettre l'Europe entre les mains du peuple. Une telle lutte est possible. A la base, l'impuissance des Etats à promouvoir le développement politique, social et économique a déchaîné la contestation des jeunes et le scepticisme des adultes. Au sommet, le scandale d'un Parlement européen dépourvu de base démocratique permet d'exercer une forte pression sur les partis. De Gaulle bloque l'élection générale européenne, mais on peut le battre par l'élection européenne dans d'autres pays. La première reconnaissance du droit électoral européen des citoyens dans un pays placerait les autres gouvernements dans une position insoutenable, ouvrirait la voie à l'élection générale du Parlement européen et à la phase constituante du premier noyau fédéral européen.

Mais cette action ne doit pas empêcher le M.F.E. de se tenir prêt à intervenir dans tout processus de contestation qu'il jugerait susceptible de déboucher au niveau européen. Il se donne donc aussi pour tâche d'approfondir les mots d'ordres de toute nature nécessaires pour faire comprendre à tous les citoyens la dimension européenne du combat révolutionnaire qui vient de commencer.

PROJET DE MOTION SPINELLI ET AUTRES

I - *Eléments saillants de la situation actuelle en Europe et dans le monde*

Avant toute considération sur les perspectives de l'action fédéraliste, il semble utile de récapituler au préalable les éléments les plus importants qui déterminent la conjoncture actuelle. On pourrait les résumer comme suit:

a) fin de la politique johnsonnienne d'indifférence progressive des Etats-Unis à l'égard des problèmes européens;

b) par voie de conséquence, souplesse croissante des rapports entre les Etats européens qui, également à la suite des événements de Tchécoslovaquie, tend à susciter de nouvelles initiatives sur les plans institutionnels et politiques;

c) nécessité pour la France de parvenir à une «mise à jour» de sa politique étrangère qui tienne compte du poids économique accru de l'Allemagne et de l'impossibilité de maintenir obstinément la Grande-Bretagne sur le seuil communautaire, précisément lorsque

les « rapports spéciaux » avec les Etats-Unis d'Amerique perdent de leur signification et de leur poids;

d) phase intermédiaire de la politique allemande qui se prépare aux élections d'automne et qui n'est, par conséquent, pas en mesure d'effectuer des choix définitifs en ce qui concerne les options fondamentales devant lesquelles elle se trouve placée;

e) problèmes soulevés dans le bloc communiste de l'Est, signification et conséquence européennes de l'aggravation éventuelle du conflit sino-soviétique;

f) importance décroissante des mouvements révolutionnaires du tiers-monde, également en vue d'une fin prochaine de la guerre du Vietnam et d'une organisation possible du continent du Sud-Est asiatique.

II - *Problèmes et occasions politiques*

Toute action politique à venir du M.F.E. doit par conséquent tenir compte, de façon extrêmement logique et homogène, de la nouvelle réalité internationale. En outre, s'il ne veut pas être entraîné sur des positions d'anarchisme fédéraliste, il doit savoir se replacer devant les problèmes réels du moment. Et ces problèmes doivent avoir pour centre les questions du développement européen aussi bien au niveau de la Communauté economique que de la Communauté politique. En fait, dans la réalité mondiale et européenne transformée, d'une part la structure communautaire, encore qu'elle soit née à une époque désormais éloignée et différente, demeure un élément dialectique concret et un cadre d'activité concrète pour l'action fédéraliste, en raison des implications qu'elle comporte dans les rapports entre les Etats européens et des virtualités encore vivaces des règles des traités qui doivent encore être mises en vigueur. D'autre part, la nécessité de plus en plus urgente d'une politique commune européenne à l'égard des U.S.A. et du bloc communiste impose des initiatives nouvelles pour fonder une Communauté politique européenne.

En ce qui concerne les Communautés existantes, cette affirmation n'implique pas une acceptation conformiste de la phase actuelle traversée par la C.E.E., mais reconnaît seulement de façon réaliste que le heurt entre les forces et les thèses de type nationaliste d'une part et les forces et les thèses de type supranational d'autre part, se produit aujourd'hui essentiellement par l'intermédiaire de l'entreprise communautaire. S'il en est ainsi, il convient également de songer que l'année qui vient de commencer imposera un net ralentissement qui, s'il n'est pas définitif, aura certainement des conséquences graves non seulement pour l'organisation institutionnelle mais aussi pour l'attitude ultérieure des partis et des forces sociales.

La fin de la période de transition et la négotiation globale qui la caractérisera ne permet plus aux groupes qui sont le plus directement engagés sur le terrain fédéraliste de conserver une attitude neutre, même s'ils recherchent une pureté doublement coupable.

Le Mouvement Fédéraliste Européen ne doit pas se proposer de faire coincider ses positions par exemple avec la Commission de Bruxelles, mais ne peut pas non plus songer à négliger les échéances que celle-ci doit honorer.

Pour ce qui concerne la Communauté politique, le M.F.E. doit déployer une action intense en vue d'engager les gouvernements européens à fonder une communauté supranationale politique, même en l'absence éventuelle d'un pays membre de la C.E.E. Cette communauté devra être conçue de manière à pouvoir fusionner avec la Communauté économique européenne dès que les obstacles présents auront disparu.

III - *Objectifs de l'action fédéraliste*

La M.F.E. doit savoir lier ses objectifs et ses combats, qui demeurent autonomes et « qui se suffisent à eux mêmes » au développement des germes fédéraux présents dans le Traité de Rome, et se battre pour que toute initiative pour une Communauté politique ait un caractère supranational. De cette façon, il sera probablement possible de fixer, dans une action diversifiée mais homogène, des exigences et des objectifs formellement différents, qui répondront toutefois à une logique politique et fédéraliste rigoureuse.

Un programme fondamental doit être adopté à ce sujet. Sans perdre de temps à vouloir instaurer les Etats-Unis d'Europe à brève échéance et au moyen d'une action para-révolutionnaire illusoire, l'action des fédéralistes devrait se concentrer sur les points suivants:

A - *Action dans les Communautés européennes*

a) Incitation et pression en faveur de la mise en œuvre des politiques communes prévues ou impliquées par les Traités de Paris et de Rome avant le passage à la période définitive du Marché commun.

b) Action concrète en vue d'empêcher que le nouveau traité qui unifiera les trois communautés soit le résultat d'une simple

juxtaposition des trois Traités en vigueur. Ce Traité devra être rédigé avec la participation du Parlement européen élu au suffrage universel et des forces économiques et sociales, notamment les syndicats des travailleurs.

c) A l'occasion du Traité de fusion poser concrètement le problème des institutions européennes définitives et de l'élargissement de la Communauté à d'autres pays européens.

B - *Action pour la Communauté politique*

a) L'union politique doit demeurer à l'ordre du jour de l'Europe et des rapports entre les gouvernements européens à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté. Le chemin de la construction de la Communauté politique ne passe ni par des actions bilatérales de type privilégié qui, sous le prétexte de s'opposer à l'action gaulliste, perpétueraient en fait le jeu d'équilibre entre les Etats, ni par de simples systèmes de consultations intergouvernementales. Elle doit être fondée sur le principe que les questions reconnues d'intérêt commun doivent être confiées à une autorité supranationale commune, contrôlée par un Parlement européen élu, et ne pas comporter de droit de veto de la part d'aucun des Etats membres.

b) Il importe que le M.F.E. établisse un calendrier, succinct mais ferme, de manifestations coordonnées avec les prochaines échéances afin que les objectifs finaux ne soient jamais oubliés. Ces actions doivent être conduites avec réalisme.

c) Une attention spéciale doit être accordée au mouvement vers la régionalisation en Europe. A cette fin, l'engagement des fédéralistes doit être conforme aux traditions idéologiques du mouvement.

d) Le M.F.E. devra organiser une aide systématique à la lutte des peuples européens tombés sous le joug d'une dictature.

e) Le M.F.E. prendra toute initiative pour arriver dans les plus brefs délais à l'unification de toutes les forces fédéralistes européennes, notamment de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

f) Le M.F.E. doit poursuivre l'action pour l'élection directe du Parlement européen en la plaçant dans la perspective politique indiquée.

(A. Spinelli, B. Olivi, J.-P. Gouzy, R. Rifflet, T. Favaretto, J. di Cocco, A. Darteil, G. Merlini, C. Merlini, L. Marini, M. Rosa, C. Schöndube).

RESOLUTION POLITIQUE GENERALE

I.

La société européenne est en crise. Partout et dans tous les domaines les pouvoirs et les structures traditionnels sont contestés. A juste titre, car ils ne correspondent plus aux exigences de justice et responsabilité qui doivent être satisfaites dans le monde moderne.

Les Etats nationaux sont devenus de toute évidence incapables d'exercer indépendamment les uns des autres leurs prérogatives traditionnelles dans des domaines tels que la politique étrangère, la défense, la monnaie, la promotion harmonieuse de l'expansion économique et du progrès social. Ces fonctions exigent d'être transposées à l'échelon européen dans une première étape.

Simultanément les structures bureaucratiques centralisées dans une société où les équipements collectifs prennent une importance croissante et décisive pour la satisfaction des aspirations matérielles et culturelles de l'homme, sont incapables de tenir compte des besoins réels et conduisent à une aliénation insupportable des individus.

Ce deux évolutions confluent et conduisent à la révolte. Le langage des partis politiques paraît de plus en plus irréel, la défense des intérêts se cantonne aux avantages les plus immédiats et les plus précaires, et les citoyens se désintéressent d'une vie publique qui n'engrène plus sur le concret.

II.

Dans le domaine économique et social, les Communautés ont permis de réaliser une union douanière qui a stimulé si remarquablement l'expansion que nombre d'Etats demandent à en faire partie ou à s'y associer. Mais la poursuite de ce progrès implique un changement de nature des décisions à prendre, notamment en ce qui concerne une planification démocratique indispensable à une juste répartition des produits du travail et à un développement harmonieux des régions. Une telle planification est nécessaire pour assurer dans le plein emploi les mutations d'activité qu'exige le progrès.

Ce changement de nature des décisions exige que l'organe communautaire tire sans cesse davantage sa légitimité de la volonté des citoyens européens, ne soit plus soumis à la procédure du veto, dispose de ressources propres et soit soumis à un contrôle permanent de mandataires élus au suffrage universel direct. Les représentants des forces productives doivent être associés aux

décisions, dans un double but d'efficacité et de respect de la dignité humaine.

Dans le domaine de la politique étrangère, il est urgent que l'Europe puisse s'exprimer d'une seule voix et que, pour disposer du poids nécessaire, elle comprenne la Grande-Bretagne. Ainsi pourra-t-elle échapper à son impuissance actuelle et être en mesure de discuter sur un pied d'égalité tant avec les U.S.A. qu'avec l'U.R.S.S. et de contribuer à la paix mondiale et au développement du Tiers-Monde d'une manière efficace. Ainsi seulement pourra-t-elle aussi participer au retour de la démocratie dans les pays européens tombés sous le joug d'une dictature.

Hors de cette voie, l'alternative n'est pas la grandeur et l'indépendance de nos petits Etats mais leur subordination de fait, quelles que soient les apparences et les prétentions.

III.

Les citoyens européens ne lutteront sérieusement pour la contruction de la fédération européenne et des institutions qu'elle implique que si cette fédération leur assure une libération et une possibilité d'épanouissement personnel authentiques. Seule la société fédérale peut répondre à ces inspirations et constituer une base solide pour un Etat fédéral européen. Elle implique:

— la reconnaissance de toutes les collectivités humaines (territoriales, économiques, sociales, culturelles, etc.);

— l'autonomie de ces collectivités conservant à chaque niveau le maximum de pouvoir compatible avec l'organisation de l'ensemble;

— la démocratie à l'intérieur de ces collectivités fonctionnant en autogestion à chaque niveau;

— la délégation successive de pouvoirs par les collectivités de base aux collectivités de plus en plus larges, la base gardant un contrôle constant des pouvoirs délégués.

Concrètement, ces choix signifient que le M.F.E. se sent aujourd'hui solidaire des citoyens, étudiants, travailleurs. . . qui se battent sur les mots d'ordre d'autonomie des collectivités régionales ou communales, d'autogestion dans l'université ou l'entreprise.

IV.

Cette analyse conduit à définir comme suit les orientations essentielles de l'action du M.F.E. dans les prochaines années:

— Approfondir et préciser les problèmes qui conditionnent tant la construction européenne que l'édification d'une société fédérale en contact étroit avec tous les milieux qui contestent aujourd'hui les structures et les pouvoirs de la société.

— Mener avec énergie la lutte développée jusqu'ici en Italie pour l'élection directe des membres du Parlement européen au suffrage universel. La première reconnaissance du droit européen des citoyens dans un pays placerait les autres gouvernements dans une position insoutenable, ouvrirait la voie à l'élection générale du Parlement européen et à la phase constituante du premier noyau fédéral européen. Cette élection est d'autant plus importante que le Parlement européen doit jouer un rôle essentiel lors de l'élaboration de la fusion des Communautés qui ne peut être abandonnée au jeu de la diplomatie.

— Inciter et soutenir toute initiative tendant à promouvoir l'unité politique de l'Europe avec la participation de la Grande-Bretagne.

— Dénoncer sans ménagement toute confusions entre cette construction fédérale et une quelconque consultation intergouvernementale.

Ces actions ne doivent pas empêcher le M.F.E. de se tenir prêt à intervenir dans tout processus de contestation qu'il jugerait susceptible de déboucher au niveau européen. Il se donne donc aussi pour tâche d'approfondir les mots d'ordre de toute nature nécessaires pour faire comprendre à tous les ciotyens la dimension européenne du combat révolutionnaire qui vient de commencer.

RESOLUTION APPROUVEE PAR LE COMITE CENTRAL *

Le Comité central du Mouvement Fédéraliste Européen, dans le cadre de l'orientation politique et sociale établi par le Congrès de Trieste,

constate que les chances nouvelles que la fin du régime gaulliste en France ouvre à la lutte pour la Fédération euro-

---

* Dans les quelques semaines qui se sont écoulées entre le Congrès de Trieste et la première réunion du nouveau Comité central, le général de Gaulle, battu lors du référendum du 28 avril, a abandonné la scène politique. Le Comité central a enregistré l'événement en approuvant, sur la proposition d'Albertini et de Spinelli, cette motion, où sont indiquées, dans le cadre de l'orientation politique exprimée par le Congrès, les perspectives d'action qui s'ouvrent au Mouvement dans la situation nouvelle.

péenne, ne pourront aboutir que si les partisans de l'unification européenne, dont le M.F.E. est l'avant-garde, concentrent leurs efforts pour une solution ouverte sur l'avenir des problèmes européens cruciaux du moment présent;

souligne que les Européens sont aujourd'hui confrontés en fait avec les problèmes suivants:

a) les négociations pour l'adhésion des quatre pays candidats aux Communautés économiques doivent être ouvertes sans délai, concentrées sur la définition des mesures d'adaptation des nouveaux membres, et conclues rapidement;

b) la Commission et le Conseil doivent s'engager à mettre en œuvre avant la fin de l'année la politique commerciale commune, établir les ressources propres des Communautés, et simultanément approuver le nouveau règlement financier de la politique agricole pour que la fin de la période de transition de la C.E.E. puisse être proclamée;

c) l'engagement, déjà pris par les Gouvernements, de procéder à la fusion des Communautés européennes, en impliquant une redéfinition des tâches et structures communautaires, ne peut être l'œuvre secrète des diplomates et des eurocrates, mais exige la participation démocratique du peuple;

d) la conduite d'une politique commune à l'égard des Etats-Unis, de l'Europe orientale, et des pays en voie de développement ainsi que le contrôle européen sur la défense et sur l'ordre monétaire, en vue d'une politique de paix dans la sécurité et le progrès, constituent autant d'impératifs urgents pour nos gouvernements eux-mêmes, et ne peuvent, encore une fois, se traduire en institutions politiques communes s'ajoutant aux institutions économiques qu'avec la participation démocratique du peuple;

e) le moment est par conséquent venu de maintenir l'engagement, inscrit dans les traités de Rome, de faire élire le Parlement européen directement par le peuple;

engage par conséquent tous les fédéralistes à:

a) promouvoir dans leur pays respectifs une bataille semblable à celle que les camarades italiens déjà mènent pour l'élection directe de leur représentation nationale au Parlement européen;

b) prendre toutes les mesures nécessaires pour réunifier les organisations fédéralistes des différents pays de l'Europe, en oubliant les querelles du passé et en ne regardant que les luttes de l'avenir;

c) proposer à tous les partisans de l'unification supranationale européenne une action commune d'agitation et de pression pour la réalisation des buts sus-indiqués;

pour donner enfin plus de vigueur et d'unité à son action décide de placer son secrétariat général à Bruxelles, ville qui se trouve aujourd'hui de toute évidence au cœur de l'action européenne.

MOTIONS VOTEES PAR LES JEUNES DU M.F.E.

Les jeunes du M.F.E., réunis en assemblée européenne à Trieste le 10 avril 1969,

— estiment que le Mouvement ne peut plus, en 1969, parler de Fédération européenne sans préciser le contenu — notamment économique et social — qu'il souhaite pour cette Fédération;

— croient nécessaire de mener, d'ici au prochain Congrès, un travail d'approfondissement concret des thèmes de la Charte fédéraliste susceptibles d'intéresser les groupes étudiants, ouvriers, etc. qui de plus en plus remettent en cause la forme actuelle de notre société;

— pensent que le Mouvement n'accroîtra maintenant son influence qu'en présentant un modèle complet et nouveau de société, basé sur le fédéralisme, et en expliquant au peuple européen que la construction d'une Fédération européenne est un préalable à tout changement profond.

Dans le but d'obtenir dans le plus bref délai possible ce résultat, ils renouvellent l'engagement de soutenir en Italie l'action pour l'élection unilatérale au suffrage universel direct du Parlement européen et s'engagent à mener partout le plus grand nombre d'actions spectaculaires capables d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la nécessité de fonder la Fédération européenne.

* * *

Les jeunes du M.F.E., réunis à Trieste le 11 avril 1969,

— constatent que, parmi toutes les critiques élevées contre les aspects autoritaires de la société par tous les jeunes d'Europe, jamais une position ferme n'a été prise contre le service militaire national obligatoire,

— nient que, dans la situation actuelle de l'Europe, le service militaire obligatoire remplisse la fonction de garantir la sécurité et la sauvegarde de l'Etat,

— affirment que le service militaire obligatoire est aujourd'hui un instrument par lequel l'Etat-nation bureaucratique et centralisé contrôle et manipule les consciences individuelles pour obtenir un comportement d'allégeance nationaliste qui oppose entre eux les jeunes Européens. La démonstration de l'utilisation du service militaire à des fins répressives est fournie par l'incorporation arbitraire, depuis mai 1968, d'un certain nombre d'étudiants français.

— Ils denoncent également le silence sur ce point des mouvements contestataires qui, par là même, avalisent l'un des aspects les plus autoritaires de l'État.

— Ils invitent tous les jeunes à refuser aujourd'hui le principe du service militaire obligatoire dans le but de le voir abolir dès demain.

COMPOSITION DES NOUVEAUX ORGANES DIRECTEURS DU M.F.E.

I. - Comité central

a) Elus par le Congrès (353 mandats exprimés).

Titulaires: Mario Albertini (238); Gérard Fuchs (214); Orio Giarini (211); Jean-Pierre Gouzy (208); Raymond Rifflet (206); Etienne Hirsch (201); Claus Schöndube (198); Marc Heim (195); Guido Comessatti (193); Teresa Caizzi (192); Germain Desbœuf (186); Otto Steidler (186); Dominique Magnant (178); Bruno Kraft (174); Ferdinand Kinsky (172); Francesco Rossolillo (170); Massimo Malcovati (155); Altiero Spinelli (153); Franco Praussello (150); Bernard Lesfargues (146); Ludo Dierickx (144); Beniamino Olivi (140).

Suppléants: Sergio Pistone (285); Caterina Chizzola (258); Gisèle Bernadou (246); Josef Prosser (235); Albert Delhomme (232); Giuliano Carlini (226); Maurice Valéry (213); Alessandro Cavalli (196); Alberto Majocchi (189); Bernard Barthalay (188); Gino Majocchi (179).

b) Elus nationaux:

par la délégation française: Christian Brunet, Pierre Moriquand, Martin Schussler, René Montaut;

par la délégation italienne: Elio Cannillo, Jacopo Di Cocco, Lucio Levi, Massimo Perelli;

par la délégation allemande: Dietrich Gruber;

par la délégation autrichienne: Max Wratschgo.

c) Délégués « Jeunes »:

Titulaires: Pierre-Gilles Flacsu, Guido Montani, Peter Pfeifer, Dario Velo.

Suppléants: Pierre Osten, Richard Yung.

d) Cooptés: Giuseppe Petrilli, Umberto Serafini, Luciano Bolis, Jean-Emile Humblet.

e) Représentants les Organisations Associées: Claude-Marcel Hytte, Radivoyé Vorkapitch, Mao Vucetic.

II. - Commission des litiges

André Delmas, Déton, Dietrich Gruber, Setbon, Giovanni Vicario.

III. - Commission de contrôle

Giulio Cesoni, Albert Goldschild, Pierre Lochak, Gianni Merlini.

IV. - Présidium du comité central

Président: Etienne Hirsch; *président délégué*: Raymond Rifflet; *vice-présidents*: Germain Desbœuf, Orio Giarini, Otto Steidler, Claus Schöndube.

V. - Bureau exécutif

Président: Mario Albertini; *secrétaire général*: Ludo Dierickx; *trésorier*: Pierre Moriquand; *membres*: Jean-Pierre Gouzy, Ferdinand Kinsky, Dominique Magnant, Francesco Rossolillo, Guido Montani (au titre des jeunes).

LISEZ
LEGISSETZ

VIURE

REVISTA OCCITANA TRIMESTRALA

Director: Ròbert Lafont

Abonnement pour un an: France 15 F., autres pays 17 F.
C.C.P. Bringuier 1566-54, Montpellier.

Direttore responsabile Mario Albertini - Editrice Libera Associazione Il Federalista - Autorizzazione Tribunale di Pavia n. 117 del 18-4-1962 - Tipografia Popolare - Pavia - Spedizione in abbonamento postale - Gruppo IV.